

Les Cahiers de droit



Le professeur de droit en 1968-1969

Hubert Reid

Volume 11, numéro 4, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004881ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004881ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Reid, H. (1970). Le professeur de droit en 1968-1969. *Les Cahiers de droit*, 11(4), 733-798. <https://doi.org/10.7202/1004881ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le professeur de droit en 1968-1969*

Hubert REID **

	Page
Note préliminaire	734
Introduction	735
I – Définition des concepts	735
II – Méthodologie et techniques	738
III – Représentativité de l'échantillon	739
Chapitre I – Description des répondants	740
Chapitre II – Description de la charge de travail	746
I – Répartition du temps	746
II – Description des catégories d'activité	748
Chapitre III – Heures de travail par semaine	752
Chapitre IV – Salaires	757
Chapitre V – Offres d'emploi	760
Conclusion générale	763
Annexe (tableaux I à IX)	765
Bibliographie	772
Questionnaire	773

* Version révisée et condensée du rapport d'une enquête effectuée par Hubert REID et Gaétan TREMBLAY auprès des professeurs de carrière dans les facultés de Droit du Québec (universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke) et dans la section de Droit civil de la faculté de Droit de l'Université d'Ottawa.

** L.L.L. (Laval), D.E.S. (Paris), doyen de la faculté de Droit, université Laval, avocat au Barreau de Québec.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Au printemps 1969, l'Association des Professeurs de Droit du Québec et d'Ottawa (section de Droit civil) me confiait la responsabilité d'effectuer une enquête sur la charge de travail de ses membres ainsi que sur tout autre sujet relié à leurs occupations professionnelles.

Puisque je ne pouvais disposer d'un temps suffisant pour effectuer seul cette tâche dans des délais acceptables, j'ai obtenu les services excellents de M. Gaétan Tremblay, étudiant au département de Sociologie de la faculté des Sciences sociales de l'université Laval, dont la collaboration précieuse et constante a permis la réalisation de cette recherche. Dès nos premières rencontres, nous avons fait équipe et je dois même préciser que c'est grâce à la participation dynamique de M. Tremblay que cette recherche a pu être menée à bonne fin.

Je ne voudrais pas passer sous silence les services que nous a rendus mademoiselle Nicole Gagnon, professeur au département de Sociologie de la faculté des Sciences sociales de l'université Laval, dont les précieux conseils à chacune des étapes importantes de la recherche nous ont permis de la réaliser.

Je désire remercier également deux anciens présidents de l'association, les collègues John W. Durnford et Germain Brière, dont je tiens à mentionner l'excellente coopération tout au cours de notre enquête.

Enfin, je ne voudrais pas oublier les professeurs qui ont bien voulu prêter leur concours en acceptant de répondre au questionnaire. Grâce au nombre imposant de réponses que nous avons obtenues, nous avons pu dégager des informations qui, je l'espère, sauront être utiles non seulement aux facultés de Droit mais également à la communauté universitaire.

*
* *
*

Cet article, qui consiste en la présentation synthétique d'un rapport préliminaire soumis en deux étapes à l'association, ne constitue pas une étude exhaustive de la carrière d'un professeur de droit. Il contient cependant des renseignements intéressants sur quelques-uns des aspects importants de cette profession : la charge de travail, les salaires et les offres d'emploi.

Nous nous sommes abstenus de tout jugement évaluatif sur les résultats que nous avons obtenus puisque nous considérons qu'il n'est pas de notre compétence de dire si les professeurs de Droit, par exemple, travaillent trop ou pas assez, s'ils sont trop ou pas assez payés. Nous nous sommes efforcés de décrire la situation le plus objectivement possible, laissant à d'autres le soin d'énoncer, à la lumière de cette information, les normes qui leur conviennent.

Nous sommes cependant convaincus que cette recherche permettra aux professeurs de Droit de mieux se connaître ou, plutôt, de savoir comment ils se perçoivent eux-mêmes. Ils pourront peut-être ainsi, en s'appuyant sur ce rapport, formuler de nouvelles normes de comportement mieux adaptées au contexte social actuel.

D'autre part, si des personnes œuvrant à l'extérieur des facultés prennent connaissance de ce rapport, il leur sera possible de juger beaucoup plus objectivement et rationnellement les professeurs de carrière dans les facultés de Droit.

Si cette enquête nous avait permis d'atteindre simplement ces deux buts, nous serions plus que satisfaits des efforts qu'elle nous a imposés.

*
* *
*

Après un chapitre d'introduction dans lequel nous avons défini les concepts utilisés, présenté la méthodologie et les techniques et vérifié la représentativité de l'échantillon, nous avons procédé à une description la plus complète possible des répondants.

Par la suite, nous avons effectué une analyse préliminaire des quatre facteurs qui nous ont paru les plus directement reliés aux objectifs immédiats de notre recherche, soit :

- la charge de travail ;
- les heures de travail par semaine ;
- le salaire ;
- les offres d'emplois reçues.

Le tout se termine par un essai de description du profil général du professeur de carrière actuel dans les facultés de Droit.

INTRODUCTION

On trouvera à l'intérieur de ce chapitre une définition des concepts utilisés dans cette recherche, une présentation de la méthodologie et des techniques, ainsi qu'un test de représentativité de l'échantillon.

I. DÉFINITION DES CONCEPTS

La charge de travail d'un professeur de droit ne se limite pas à sa tâche d'enseignement (cours, préparation, correction). Elle comprend des activités nombreuses et diverses. Elle varie d'un professeur à l'autre et il est souvent difficile d'établir entre eux des comparaisons. Pour en

faire une étude systématique, nous ne pouvons cependant nous résigner à cette multiplicité.

Des lectures et des entrevues sur le sujet nous ont aidés à établir certaines catégories. Elles sont au nombre de cinq : enseignement, services pédagogiques, recherche, fonctionnement et administration, services professionnels et publics. Nous avons élaboré une définition la plus rigoureuse possible de chaque catégorie et des activités qui les composent. Ces définitions peuvent sembler arbitraires. Elles sont certainement discutables. Mais elles sont nécessaires pour permettre une mesure valable qui fondera la comparaison et la généralisation.

A – Enseignement

L'enseignement constitue le noyau de la tâche d'un professeur. Il a pour but la transmission de connaissances, l'apprentissage à une méthode, à une façon de penser et la provocation de l'esprit créateur de l'étudiant. Cette façon de caractériser l'enseignement par ses objectifs généraux le distingue cependant assez mal des autres tâches d'un professeur, ce qui entraîne parfois des confusions.

Nous en donnerons une définition plus restrictive et plus concrète. Nous appellerons « tâche d'enseignement » d'un professeur les cours dont il a charge parmi ceux qui sont officiellement au programme de la faculté. Cette tâche d'enseignement se concrétise dans les trois activités suivantes : la présence en classe, la préparation et la correction.

1. *présence en classe* : il s'agit du temps que le professeur passe en classe pour donner le cours de façon magistrale, par séminaires ou par tables rondes (ou toute autre forme pédagogique). Il faut, bien sûr, y inclure les heures que le professeur passe en classe pour répéter le cours, s'il y a lieu.
2. *préparation* : la préparation d'un cours comprend le travail de documentation directement relié à ce cours, la rédaction ou l'amélioration de l'exposé. On ne compte pas dans le temps de préparation les recherches faites dans un autre but et qui ne seront qu'éventuellement utiles pour ce cours (ce travail sera classé dans la catégorie recherche ou réflexion personnelle).
La préparation d'un cours comprend également la rédaction de notes polycopiées pour les étudiants (la préparation de cas typiques, de schémas synthétiques ou de recueils de textes comportant peu de travail personnel). N'entrent pas dans cette catégorie la publication de livres ou de recueils de textes comportant une grande partie de travail personnel.
3. *correction* : il s'agit du temps accordé à la préparation des questions et à l'évaluation des examens et autres travaux exigés des étudiants à l'intérieur d'un cours. Ceci n'inclut que le temps consacré par le professeur à cette tâche, et ne comprend pas l'aide dont il a pu bénéficier de la part d'une ou de plusieurs personnes pour la correction de ses examens.

B – Services pédagogiques

Cette catégorie comprend divers services aux étudiants qui sont reliés à l'enseignement et le complètent : rencontres d'étudiants, direction de thèses, direction de travaux pratiques ou de mémoires.

1. *rencontres d'étudiants* : le temps affecté par un professeur à rencontrer des étudiants qui désirent des informations supplémentaires à propos d'un cours ou une consultation spéciale sur quelque autre sujet.
2. *direction de thèses* : temps pris par la direction de thèses de maîtrise ou de doctorat.
3. *direction de travaux pratiques ou de mémoires* : temps passé à conseiller des étudiants de niveau pré-gradué dans la réalisation d'un travail pratique ou d'un mémoire. A noter qu'en certains endroits, on entend le terme séminaire au sens de direction collective de travaux pratiques ou d'un mémoire. A noter qu'en certains endroits, pour éviter toute confusion, nous appellerons « cours-séminaire », un cours donné sous la forme d'un séminaire (i.e. discussion en groupe) et « séminaire », la direction de travaux pratiques.

C – Recherche

Il est assez difficile de donner une définition de la recherche qui satisfasse tout le monde. Pour garantir la sûreté de la mesure, nous adopterons la définition suivante : tout travail systématique réalisé seul ou en équipe, commandité ou non, théorique ou pratique, consacré à l'approfondissement d'un problème et à la recherche de solutions nouvelles. Nous excluerons cependant, pour des raisons pratiques, les arbitrages et les avis juridiques (ces deux activités entreront dans la catégorie « services professionnels et publics »). On entend par recherche commanditée, celle qui procure un supplément de revenu à celui qui l'effectue.

La rédaction de livres et de recueils de textes comportant une grande part de travail personnel doit être inclue dans le temps consacré à la recherche.

D – Fonctionnement et administration

Nous entrons dans cette rubrique les services qu'un professeur est appelé à rendre à sa faculté ou à l'université. Nous distinguons entre deux types de services administratifs :

1. *les postes administratifs* : les fonctions de doyen, vice-doyen, secrétaire, directeur des études graduées, etc . . .
2. *les tâches de fonctionnement* : le temps consacré par un professeur à la participation à divers comités de la faculté ou de l'université : conseil de l'université, conseil de la faculté, comité pédagogique, comité d'admission, comité de la bibliothèque, comité de promo-

tion, comité de la recherche, comité de la formation professionnelle des notaires, etc ...

E – Services professionnels et publics

Cette catégorie comprend des activités extérieures à l'université qui ne sont pas toujours directement reliées à l'enseignement mais qui sont considérées comme faisant partie de la carrière d'un professeur de droit. Ces activités doivent cependant être revêtues d'un caractère professionnel ; seront donc exclues les responsabilités de caractère non juridique à l'intérieur d'un mouvement social (v.g. la Société Saint-Jean-Baptiste), d'un parti politique ou d'une religion. On ne considérera que les services professionnels rendus au public, au gouvernement, à la profession ou à des confrères de la pratique, à titre de :

- conseiller juridique d'un corps ou organisme public ou privé ;
- conseiller auprès d'un avocat ou d'un notaire en exercice ou d'un organisme ;
- arbitre ;
- responsable d'activités au Barreau ou à la Chambre des notaires ;
- conférencier sur des sujets juridiques ;
- professeur dans une autre faculté ;
- etc ...

II. MÉTHODOLOGIE ET TECHNIQUES

Après avoir, dans une première étape, dépouillé la documentation disponible sur le sujet, nous avons voulu nous familiariser davantage avec la population étudiée en réalisant quelques entrevues préliminaires dans *chacune* des facultés de Droit. Le matériel recueilli lors de ces lectures et de ces entrevues nous a permis de bâtir le questionnaire dont on trouvera un exemplaire en annexe. Celui-ci a porté sur la période allant du 1^{er} septembre 1968 au 31 août 1969.

La cueillette des données a été effectuée vers la fin du mois de novembre 1969. Chaque représentant de l'association dans les cinq universités s'est chargé de la distribution et du retour des questionnaires, aucun échantillonnage n'ayant été prévu. On trouvera plus de détails sur ce sujet dans la partie suivante de ce chapitre consacrée à la représentativité de l'échantillon.

La compilation des données a été réalisée par le Centre de Traitement de l'information de l'université Laval. L'analyse des tableaux s'est effectuée en deux étapes. Dans une première phase, nous avons recherché les corrélations significatives entre des variables prises deux à deux. Pour déterminer la significativité des corrélations au niveau de cette analyse bivariée, nous avons choisi le test de proportion par la binomiale. Ce test s'adapte bien à la petite taille de notre échantillon.

De plus, il donne une lecture assez précise puisqu'il ne porte pas sur le tableau dans son ensemble mais sur chacune de ses parties. Considérant toujours la petite taille de notre échantillon, nous avons fixé le seuil de significativité à (0.1). *Ainsi, lorsqu'une relation entre deux variables est dite significative dans cette étude, cela signifie qu'elle possède 90% de chances d'être réellement existante.*

La deuxième étape de l'analyse, l'analyse multivariée, a repris la première et l'a poussée plus loin. Elle nous a permis de contrôler l'authenticité des corrélations dégagées dans la première étape et d'élaborer une explication causale. Pour conduire cette analyse, nous avons utilisé la mesure d'association « E » (epsilon). C'est une mesure plus ou moins forte mais d'une utilisation rapide. Etant donné le temps alloué à l'analyse, le choix de l'epsilon nous a semblé judicieux.

L'interprétation des résultats n'a pas été aussi poussée que nous l'aurions désirée. Plusieurs obstacles s'y opposaient; notamment, l'absence d'un cadre théorique articulé au début de la recherche (il s'agissait d'une étude d'exploration) et le temps fort long qu'il aurait fallu consacrer à cette tâche, ce que nos activités professionnelles nous interdisaient de faire.

III. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

Nous n'avons utilisé aucune technique d'échantillonnage pour la cueillette des données. La population étant de très petite taille, nous avons plutôt adressé un questionnaire à chacun des 112 professeurs qui la composaient. Nous avons reçu 77 questionnaires dûment remplis; ce qui représente un taux de réponses de 70%. Malgré ce taux de réponses élevé, nous devons nous interroger sur la représentativité de notre échantillon. Etant donné la façon imprévisible dont il s'est constitué, des biais auraient pu s'y introduire (v.g. catégorie d'âge sous-représentée).

Pour vérifier la représentativité de notre échantillon, nous l'avons comparé à un échantillon théorique idéal constitué à partir de deux variables, les catégories d'âge et l'université. Pour bâtir cet échantillon idéal, nous avons utilisé les pourcentages que représente dans notre population totale, chaque groupe d'âge par université. Nous avons ensuite calculé le nombre de professeurs qui auraient dû être atteints par groupe d'âge et par université dans un échantillon de 74 personnes (nous n'avons pas pris le total de 77 parce que trois répondants au questionnaire n'ont pas indiqué soit leur âge, soit l'université où ils enseignaient en 1968-69).

Nous avons ensuite calculé un test de χ^2 pour mesurer l'écart entre notre échantillon réel et l'échantillon idéal. Grâce à ce test, nous avons pu constater que les différences entre les deux échantillons, qui ne dépassent pas le seuil conventionnel de 5%, sont attribuables au hasard. *Nous pouvons donc affirmer que notre échantillon est représentatif et que nos conclusions peuvent être généralisées à l'ensemble de la population, c'est-à-dire à toutes les universités.*

Chapitre premier

DESCRIPTION DES RÉPONDANTS

Le questionnaire, dont nous avons joint un exemplaire à la suite de ce rapport, nous a permis de recueillir un nombre fort intéressant d'informations grâce auxquelles nous sommes en mesure de dégager quelques caractéristiques générales des répondants. En vue de mieux les faire ressortir, nous avons cru préférable de les soumettre de façon schématique.

1. *Sexe (Q. 1):*

95% sont de sexe masculin
5% sont de sexe féminin

2. *État civil (Q. 2):*

83% sont mariés
16% sont célibataires
1% sont séparés ou divorcés

3. *Âge (Q. 3):*

62% sont âgés de 35 ans ou moins (32% ont moins de 31 ans)
38% sont âgés de 36 ans ou plus (6% ont plus de 45 ans)

4. *Nombre d'enfants (Q. 4):*

31% n'ont pas d'enfant
23% ont un enfant
19% ont deux enfants
20% ont trois enfants

5. *Citoyenneté et nationalité d'origine (Q. 5 et 6):*

88% sont citoyens canadiens
81% sont d'origine canadienne

6. *Université (Q. 7):*

20% enseignent à Laval
19% enseignent à McGill
35% enseignent à Montréal
10% enseignent à Ottawa
16% enseignent à Sherbrooke

7. *Rang académique (Q. 8):*

18% sont des titulaires
35% sont des agrégés

36% sont des auxiliaires (adjoints)
11% sont des assistants

8. *Qualifications professionnelles (Q. 9 à 14):*

22% ont obtenu, comme diplôme terminal, une licence en Droit
54% ont poursuivi leurs études de droit jusqu'au diplôme d'études supérieures ou à la maîtrise (16% détenant ces deux diplômes)
24% sont docteurs en droit (4% ont soutenu leur thèse dans une université du Québec ou à celle d'Ottawa)
8% n'ont aucun diplôme du Québec ou de l'Université d'Ottawa

D'autre part, 30% des professeurs de droit détiennent un diplôme dans une discipline autre que le droit.

9. *Aide financière de l'université (Q. 27 à 29):*

31% ont reçu une aide financière de leur université durant leurs études universitaires (26% ont été aidés au niveau gradué)
Chacun de ces répondants a reçu en moyenne \$3,500

10. *Expérience universitaire (Q. 15):*

12% ont au plus un an d'expérience dans l'enseignement
32% ont de deux à cinq ans d'expérience dans l'enseignement
33% ont de six à dix ans d'expérience dans l'enseignement
24% ont onze ans ou plus d'expérience dans l'enseignement

11. *Corporations professionnelles (Q. 16 à 19):*

84% ont été admis au Barreau ou à la Chambre des notaires du Québec (60% en sont membres en règle)
14% ont été admis dans une corporation professionnelle analogue à celles du Québec (10% en sont membres en règle)

12. *Expérience professionnelle (Q. 20):*

36% n'ont aucune expérience de la pratique
61% ont entre un et dix ans d'expérience de la pratique
3% ont onze ans ou plus d'expérience de la pratique

13. *Statut à l'université (Q. 38):*

93% sont professeurs de carrière à plein temps
7% sont professeurs de carrière à mi-temps

14. *Somme hebdomadaire de travail à l'université (Q. 36 et 37):*

A—Pendant l'année scolaire

13% travaillent moins de 30 heures par semaine
13% travaillent de 31 heures à 40 heures par semaine

42% travaillent de 41 heures à 50 heures par semaine
32% travaillent plus de 50 heures par semaine

B – Pendant les vacances d'été

32% travaillent moins de 30 heures par semaine
38% travaillent de 31 heures à 40 heures par semaine
25% travaillent de 41 heures à 50 heures par semaine
5% travaillent plus de 50 heures par semaine

15. *Vacances (Q. 66):*

7% n'ont pris aucune vacance
16% ont pris une semaine de vacances
17% ont pris deux semaines de vacances
28% ont pris trois semaines de vacances
25% ont pris quatre semaines de vacances
7% ont pris plus de quatre semaines de vacances

16. *Charge d'enseignement (Q. 67, 69, 77, 85, 94, 96, 104 et 112):*

A – Pendant le premier semestre

16% n'ont donné aucun enseignement
36% ont donné un cours d'une valeur moyenne de 3 crédits
36% ont donné deux cours, le second d'une valeur moyenne de 2.4 crédits
11% ont donné trois cours ou plus, le troisième d'une valeur moyenne de 1.7 crédit

B – Pendant le second semestre

14% n'ont donné aucun enseignement
49% ont donné un cours d'une valeur moyenne de 2.8 crédits
28% ont donné deux cours, le second d'une valeur moyenne de 2.2 crédits
9% ont donné trois cours ou plus, le troisième d'une valeur moyenne de 2 crédits

17. *Méthodes pédagogiques (Q. 71, 79, 87, 98, 106, 114 et 125):*

A – Premier semestre

26% utilisent la méthode purement magistrale
18% utilisent uniquement les méthodes actives
56% intègrent les deux méthodes d'enseignement

B – Deuxième semestre

31% utilisent la méthode purement magistrale
24% utilisent uniquement les méthodes actives
45% intègrent les deux méthodes d'enseignement

A noter que, aux yeux de 61% des répondants, les méthodes actives exigent plus du professeur que le cours magistral et 8% croient qu'elles exigent moins.

18. *Niveau de l'enseignement (Q. 73, 81, 89, 100, 108, 116, 126 et 127):*

- 10% des cours se sont donnés au niveau gradué
- 90% des cours se sont donnés au niveau pré-gradué et en 4^e année-notariat
- 61% ont toujours enseigné au niveau pré-gradué
- 35% croient que les cours de maîtrise exigent plus du professeur alors que 41% n'ont pas d'opinion à ce sujet.

19. *Publications (Q. 21 à 26):*A – *Livres ou recueils comportant une grande part de travail personnel*

- 28% n'en ont publié aucun
- 44% en ont publié 1 ou 2
- 23% en ont publié 3 ou 4
- 5% en ont publié 5 et plus

B – *Recueils de textes comportant peu de travail personnel*

- 63% n'en ont publié aucun
- 28% en ont publié 1 ou 2
- 5% en ont publié 3 ou 4
- 4% en ont publié 5 ou plus

C – *Articles de revues*

- 21% n'en ont rédigé aucun
- 40% en ont rédigé de un à cinq
- 19% en ont rédigé de six à dix
- 12% en ont rédigé de onze à vingt
- 8% en ont rédigé plus de vingt

20. *Projets de recherche en 1968-69 (Q. 140 à 148):*

- 31% n'ont participé à aucun projet
- 34% ont participé à un projet
- 20% ont participé à deux projets
- 16% ont participé à trois ou quatre projets
- 25% environ de ces projets étaient commandités

21. *Travail para-universitaire (Q. 150 à 157):*A – *Rédaction d'avis juridiques*

- 56% n'en ont rédigé aucun
- 26% en ont rédigé un ou deux
- 10% en ont rédigé de trois à six
- 8% en ont rédigé neuf ou plus

B – *Pratique privée et arbitrages*

- 88% n'en ont pas fait
- 12% en ont fait de façon plutôt restreinte, notamment en matière d'arbitrage

C – Enseignement hors faculté ou université

- 73% n'en ont pas fait
- 17% ont donné un cours
- 9% ont donné deux cours ou plus

D – Conférences juridiques

- 64% n'en ont pas prononcé
- 16% en ont prononcé une
- 13% en ont prononcé deux ou trois
- 6% en ont prononcé quatre ou plus

E – Collaboration aux Chambres professionnelles

- 27% y ont exercé certaines responsabilités
- 73% n'ont pas exercé telles responsabilités

22. Salaire annuel (Q. 159):

- 12% gagnent moins de \$9,000
- 31% gagnent entre \$9,000 et \$12,000
- 21% gagnent entre \$12,000 et \$14,000
- 19% gagnent entre \$14,000 et \$16,000
- 13% gagnent entre \$16,000 et \$20,000
- 4% gagnent plus de \$20,000

23. Salaire et revenu total (Q. 160):

- Pour 51%, le salaire de l'université constitue plus de 90% de leur revenu total
- Pour 32%, le salaire de l'université constitue entre 70% et 90% de leur revenu total
- Pour 8%, le salaire de l'université constitue entre 50% et 70% de leur revenu total
- Pour 9%, le salaire de l'université constitue moins de 50% du revenu total

*24. Offres d'emploi (Q. 163 à 171):**A – Nombre d'offres*

- 34% n'ont pas reçu d'offre
- 35% ont reçu une offre
- 22% ont reçu deux offres
- 9% ont reçu trois offres ou plus

B – Types d'offres

- 22% proposaient un emploi dans la pratique privée
- 32% proposaient un emploi dans une autre université
- 46% proposaient un emploi dans la Fonction publique

C – Offre et salaire

- 4% ne comportaient pas d'augmentation de salaire
- 38% comportaient une hausse inférieure à \$3,000
- 30% comportaient une hausse de \$3,000 à \$5,000

- 18% comportaient une hausse de \$5,000 à \$9,000
- 10% comportaient une hausse supérieure à \$9,000

25. *Jugements de valeur des professeurs (Q. 30 à 35, 124, 137 à 139, 152, 158, 161 et 162):*

A – Sur leur faculté

- 84% qualifient leurs relations avec les autorités de leur faculté comme excellentes ou bonnes
- 14% les qualifient de tendues ou mauvaises
- 81% croient qu'il leur est possible d'y faire valoir leur point de vue de façon satisfaisante
- 11% ne le croient pas
- 70% ont l'impression d'être appréciés à leur juste valeur
- 12% ne le croient pas
- 78% jugent que l'attitude de leur faculté face aux activités para-universitaires est satisfaisante
- 18% la croient trop large

B – Sur leur université

- 64% qualifient leurs relations avec les autorités de leur université comme excellentes ou bonnes
- 27% n'ont pas d'opinion à ce sujet
- 54% croient qu'il leur est possible d'y faire valoir leur point de vue de façon satisfaisante
- 39% n'ont pas d'opinion à ce sujet
- 46% ont l'impression d'être appréciés à leur juste valeur
- 47% n'ont pas d'opinion à ce sujet

C – Sur leur charge d'enseignement

- 15% la croient trop lourde
- 76% la croient normale
- 9% la croient insuffisante

D – Sur leurs tâches d'administration et de fonctionnement

- 40% croient qu'elles occupent une trop grande partie de leur temps
- 65% croient qu'une bonne partie de ces tâches pourrait être réalisée par des administrateurs professionnels à plein temps

E – Sur le temps qu'ils consacrent à la recherche et à la réflexion

- 35% croient qu'ils ont suffisamment de temps
- 65% croient qu'ils manquent de temps

F – Sur leur salaire

- 31% sont satisfaits de leur salaire
- 59% sont insatisfaits de leur salaire
- 10% n'ont pas d'opinion à ce sujet
- 65% croient que les professeurs de droit devraient être traités de façon spéciale relativement à leur salaire
- 24% ne partagent pas cette opinion

Chapitre deuxième

DESCRIPTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Ce chapitre se divise en deux grandes parties : la répartition du temps de travail hebdomadaire par secteurs d'activité et une description plus détaillée de chacun de ces secteurs (enseignement, recherche, administration et services professionnels et publics).

I. Répartition du temps

Plusieurs questions de l'enquête visaient à obtenir des professeurs des informations sur le pourcentage de leur temps hebdomadaire affecté à telle ou telle activité. Celles-ci ont été condensées dans les *Tableaux I, II et III de l'annexe*. On peut, à partir de ces tableaux, donner une description de l'emploi moyen du temps des professeurs de droit. Si l'on regroupe les statistiques obtenues par semestre, ainsi que pour la période d'été, l'on arrive aux tableaux suivants :

Tableau 2.1
Répartition détaillée du temps des professeurs

Activité	1 ^{er} semestre (automne)	2 ^e semestre (hiver)	Été
Classe	11%	10%	1%
Préparation de cours	30%	28%	26%
Correction	6%	7%	3%
Rencontres	8%	9%	3%
Poste administratif	9%	11%	13%
Fonctionnement	8%	10%	9%
Recherche commanditée	4%	4%	10%
Recherche non-commanditée	13%	11%	22%
Services professionnels	8%	7%	9%
Total	97 *	97 *	96 *

* Le total n'égale pas 100% parce que les décimales ont été écartées.

Pour avoir une vue plus synthétique, on peut regrouper les renseignements précédents sous les quatre grandes catégories établies dans la partie de notre travail consacrée à la définition des concepts : les tâches pédagogiques (en classe, préparation, correction, rencontres), les tâches d'administration (poste administratif et de fonctionnement), la recherche (commanditée et non-commanditée) et, enfin, les services professionnels extérieurs à l'université. Ceci donne le tableau suivant :

Tableau 2.2
Répartition par catégories du temps des professeurs

Activité	1 ^{er} semestre (automne)	2 ^e semestre (hiver)	Été
Tâches pédagogiques	55 %	54 %	33 %
Tâches administratives	17 %	21 %	22 %
Recherche	17 %	15 %	32 %
Services professionnels	8 %	7 %	9 %
Total	97 *	97 *	96 *

* Le total n'égale pas 100% parce que les décimales ont été écartées.

Une analyse rapide des deux tableaux ci-dessus nous incite à formuler les commentaires suivants :

- a) les différentes activités des professeurs varient très peu durant l'année scolaire : on constate qu'elles sont presque identiques durant chacun des semestres ;
- b) les tâches pédagogiques constituent la principale activité du professeur de droit. En effet, il y consacre plus de la moitié de son temps ;
- c) durant l'année scolaire, le professeur accorde un sixième de son temps à la recherche et un peu plus à des tâches d'administration et de fonctionnement. Quant à la recherche commanditée, on voit qu'elle occupe peu le professeur puisqu'il n'y alloue que 4% de son temps durant l'année et 10% durant l'été ;
- d) les services professionnels ne varient à peu près pas durant l'année entière.

D'autre part, un bref examen des Tableaux I, II et III de l'annexe semble confirmer les informations que nous venons de soumettre et également apporte un éclairage nouveau sur l'occupation des professeurs :

- a) à chaque semestre, près d'un sixième des professeurs n'assument pas d'enseignement et, par conséquent, ne font aucune correction ;

- b) 1 professeur sur 5 consacre plus de 20% de son temps à des tâches d'administration et de fonctionnement;
- c) bon nombre de professeurs ne font aucune recherche, qu'elle soit commanditée ou non-commanditée.

II. Description des catégories d'activité

Nous voulons ici préciser brièvement, à l'aide des informations fournies par l'enquête, en quoi consistent les diverses tâches d'un professeur de droit. Cette description donnera une idée des normes explicites ou implicites actuellement en vigueur dans les facultés de Droit. Elle pourra également servir de base à l'élaboration de nouvelles normes. Nous reprendrons pour cette description les grands secteurs d'activité que nous avons distingués lors de notre définition des concepts.

A – L'enseignement

Nous savons déjà que les professeurs de droit consacrent, pendant l'année scolaire, en moyenne de 45% à 47% de leur temps à l'enseignement (présence en classe, préparation de cours et séminaires, correction).

Nous avons constaté en outre que les professeurs de droit donnent normalement de deux à quatre cours par année, soit un ou deux cours par semestre. Ce sont habituellement des enseignements de 2 ou 3 crédits; cependant, lorsqu'un professeur a charge d'un troisième cours durant un même semestre, celui-ci comprend généralement moins de crédits. Un crédit équivalant à 15 heures de cours par semestre, les professeurs donnent donc en moyenne entre 60 et 180 heures de cours par année; soit, à chaque semestre, un minimum de 2 heures d'enseignement par semaine et un maximum de 6 heures. Il s'agit évidemment d'une moyenne et nous présumons que le professeur a donné un enseignement purement magistral: si celui-ci utilise des méthodes actives par groupes plus restreints, sa charge s'en trouve d'autant augmentée. Or, nous avons noté précédemment¹ que la proportion des professeurs qui se limitent à un enseignement purement magistral ne dépasse pas 30%. Il faudrait alors tenir compte de ce facteur dans l'évaluation de la tâche d'enseignement du professeur de droit.

En vue de mieux préciser cette tâche d'enseignement, nous pouvons utiliser une autre démarche. Ainsi nous avons déjà vu que les professeurs consacrent en moyenne 10% ou 11% de leur temps à donner des cours pendant l'année scolaire. Nous verrons, au chapitre suivant, qu'ils travaillent en moyenne environ 45 heures par semaine d'où nous pouvons conclure qu'ils donnent entre 4 et 5 heures de cours par semaine.

D'autre part, en nous appuyant toujours sur la moyenne, nous pouvons constater qu'une heure de cours exige normalement 3 heures de préparation. Ainsi, pour 4 ou 5 heures de cours par semaine, les

¹ Voir *supra*, p. 11, n° 17.

professeurs doivent consacrer de 12 à 15 heures pour leur préparation. En outre, la correction de travaux et d'examens exige de 2 à 3 heures de travail par semaine.

En ce qui concerne le nombre d'étudiants inscrits à chaque cours, nous avons obtenu un certain nombre d'informations que nous avons regroupées dans le tableau suivant :

Tableau 2.3
Nombre d'étudiants inscrits par professeur

Nombre	1 ^{er} semestre			2 ^e semestre		
	1 ^{er} cours	2 ^e cours	3 ^e cours	1 ^{er} cours	2 ^e cours	3 ^e cours
1 à 10 ét.	4 pr.	1 pr.	2 pr.	4 pr.	5 pr.	2 pr.
11 à 30 ét.	7 pr.	9 pr.	3 pr.	8 pr.	11 pr.	2 pr.
31 à 50 ét.	2 pr.	4 pr.	1 pr.	5 pr.	1 pr.	1 pr.
51 à 100 ét.	12 pr.	9 pr.	0	19 pr.	7 pr.	1 pr.
101 à 200 ét.	22 pr.	9 pr.	2 pr.	15 pr.	3 pr.	2 pr.
Plus de 200 ét.	14 pr.	3 pr.	1 pr.	11 pr.	3 pr.	0
Total	61 pr.	35 pr.	9 pr.	62 pr.	30 pr.	8 pr.

Si nous transposons ces données en pourcentages, il apparaît que les professeurs de droit enseignent à des groupes assez nombreux d'étudiants puisque plus de la moitié d'entre eux accueillent au-delà de 100 étudiants pour le premier cours de chacun des semestres (59% au 1^{er} semestre et 42% au 2^e semestre). D'autre part, moins de 20% des professeurs reçoivent moins de 30 étudiants à leur premier cours de chaque semestre.

En ce qui concerne le deuxième cours de chacun des professeurs, nous pouvons constater une amélioration marquée, principalement au deuxième semestre : il semble que la présence de cours à option lors de ce semestre explique en grande partie la diminution du nombre d'étudiants par classe. Enfin, il ne faudrait pas oublier que certains de ces enseignements ont été donnés au niveau des études graduées, ce qui peut en grande partie justifier que quelques cours soient donnés à moins de 10 étudiants.

Nous avons également recueilli des informations sur quelques autres aspects de l'enseignement du droit ². Ainsi, nous savons que :

- les méthodes pédagogiques les plus fréquemment utilisées en classe (dans plus de 50% des cas) consistent dans un mélange d'exposés

² Voir *supra*, p. 11, n° 17.

magistraux et de méthodes actives. Nous ne pouvons malheureusement en dire plus à ce sujet puisque le questionnaire ne portait pas spécifiquement sur ce point;

- la majorité des professeurs (61%) nous ont affirmé que les méthodes actives exigeaient de leur part plus de travail que les cours magistraux;
- plus de la moitié (58%) des professeurs interrogés ont dirigé des travaux pratiques au premier semestre et au second semestre, le nombre moyen d'étudiants dirigés par un professeur variant alors entre 5 et 15 étudiants;
- le tiers des professeurs assumaient un enseignement pour la première fois, la moitié donnaient ce même cours depuis deux à cinq ans alors que les autres ont déclaré qu'ils le faisaient depuis plus de cinq ans.

Appelés à prononcer un jugement global sur leur charge d'enseignement, les professeurs ont déclaré en grande majorité (76%) avoir une charge normale; 15% l'ont trouvée trop lourde et seulement 9% ont affirmé qu'elle était insuffisante. On peut s'appuyer sur cet indice de satisfaction pour conclure qu'une charge d'enseignement variant entre deux et quatre cours par année ou, en d'autres termes, une charge équivalant à quatre ou cinq heures de cours magistral par semaine, constitue une norme acceptable pour la majorité des professeurs de droit.

La plupart des répondants (89%) sont favorables à une évaluation de leurs cours par un ou plusieurs des groupes de personnes suivantes: des représentants de la faculté, des spécialistes en psycho-pédagogie, des étudiants. La majorité (66%) préfère une évaluation par deux ou trois des groupes précédents plutôt que par un seul. Personne ne désire cependant être évalué uniquement par des spécialistes en psycho-pédagogie. L'évaluation des cours est donc une chose admise généralement chez les professeurs de droit.

Enfin, 62% des professeurs croient que l'on devrait enseigner pendant quelques années des cours connexes mais différents avant de se spécialiser. D'autre part, on constate que 42% des répondants se sont spécialisés dès le début de leur carrière dans un secteur très particulier du droit. Il existe peut-être un lien entre ces deux réponses, mais nous n'avons pu en faire la vérification.

B — L'administration et le fonctionnement

Comme nous l'avons déjà vu, 1 professeur sur 5 consacre 20% ou plus de son temps à des tâches d'administration. Une infime minorité, soit moins de 5%, accordent plus de la moitié de leur temps à ce type de tâches. Puisque les structures internes de chacune des facultés ne se ressemblent pas de façon significative, il nous est impossible de raffiner l'information à ce sujet.

En ce qui concerne les tâches de fonctionnement, nous apprenons que les professeurs participent en moyenne à deux ou trois comités par

année. La fréquence de réunions de ces comités est habituellement d'une fois par quinze jours ou par trois semaines. Mentionnons ici que les professeurs affirment assister à toutes ou à presque toutes les réunions de ces organismes.

Un fort pourcentage des répondants (40%) considèrent que les tâches de fonctionnement ont accaparé une trop grande partie de leur temps durant l'année. En conséquence, plusieurs (65%) sont d'avis qu'une bonne partie du travail d'administration et de fonctionnement de leur faculté pourrait être réalisée par des administrateurs professionnels à plein temps. Ils pensent toutefois que les professeurs ne peuvent entièrement se décharger sur ces derniers puisque, à leur avis, une part importante du travail d'administration et de fonctionnement qu'ils ont réalisée eux-mêmes l'an dernier ne peut être assumée par des professionnels non juristes.

C – La recherche et les publications

Nous avons déjà noté que près du tiers des professeurs n'avaient participé à aucun projet de recherche, qu'un autre tiers avaient collaboré à un projet et, enfin, que 36% des répondants avaient été partie à deux, trois ou quatre projets. D'autre part, nous savons que l'expérience universitaire de 44% des professeurs ne dépasse pas cinq ans et que le tiers d'entre eux donnaient un cours pour la première fois. Si l'on relie ces informations, l'on peut sûrement expliquer, du moins partiellement, l'absence de disponibilité du tiers des répondants pour la recherche.

En ce qui concerne les publications, nous devons nuancer beaucoup plus notre interprétation. En effet, alors que pour la recherche, nous avons restreint la demande d'informations à l'année 1968-1969, nous avons requis des répondants qu'ils révèlent le nombre total de leurs publications antérieures. Les statistiques à ce sujet nous permettent d'affirmer que :

- les professeurs portent un intérêt fort mitigé à la publication de recueils de textes comportant peu de travail personnel, puisque 63% d'entre eux ont préféré n'en point faire ;
- par contre, la mise en circulation de livres ou recueils auxquels ils peuvent identifier leur effort les inspire assez fortement puisque 44% en ont publié un ou deux et 28% trois ou plus ;
- globalement, un professeur sur quatre n'a pas encore abordé le secteur des publications (livres, recueils ou articles de revues). Ce phénomène peut s'expliquer partiellement par l'âge et l'expérience des professeurs puisque près de 40% des plus jeunes n'ont pas fait paraître de livres ou de recueils importants. Cependant, on retrouve ce même phénomène, évidemment avec une intensité moindre, chez les professeurs plus âgés.

De façon générale, les professeurs (65%) considèrent qu'ils n'ont pas suffisamment de temps pour la recherche et la réflexion personnelle.

D – Activités professionnelles et publiques

Les professeurs de droit consacrent en moyenne 8% de leur temps à des services professionnels et publics extérieurs à la faculté. Nous avons cherché à préciser un peu plus en quoi ont consisté ces activités. Ainsi 24% des professeurs étaient salariés à temps partiel par un gouvernement ou une entreprise quelconque : cette information aurait intérêt à être nuancée mais, à cause des circonstances actuelles, il nous a été impossible d'effectuer ce travail. D'autre part, 44% des professeurs ont rédigé un ou des avis juridiques, 12% ont fait de la pratique privée à temps partiel et un pourcentage identique ont fait des arbitrages. Nous n'avons pas eu le loisir d'approfondir l'analyse de ces informations. Nous constatons cependant que, pour 51% des professeurs, le travail para-universitaire ne présente pratiquement aucun intérêt et que seulement 17% d'entre eux consacrent une part importante de leurs efforts à ce genre d'activité. Enfin, les répondants sont, en très forte majorité (78%), satisfaits de la politique de leur faculté concernant les activités professionnelles et publiques des professeurs de carrière.

Durant l'année écoulée, plus du quart des professeurs ont donné des cours à l'extérieur de leur faculté ; ceci comprend non seulement les enseignements dans les autres facultés de Droit, mais également les cours dits de service dans les autres facultés de leur propre université. D'autre part, plus du tiers des professeurs ont prononcé des conférences publiques sur un sujet juridique.

Enfin, 27% ont exercé des responsabilités au sein du Barreau ou de la Chambre des notaires. Il faut préciser ici que les répondants avaient été requis, à la question 157, de ne tenir aucun compte des services occasionnels qu'ils avaient pu rendre à leur corporation.

Chapitre troisième

HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes bornés à décrire la charge de travail des professeurs. Les informations que nous avons fournies à ce niveau sont demeurées quand même assez globales. Aussi avons-nous cru utile de scruter de façon beaucoup plus complète la semaine de travail des professeurs de droit afin de pouvoir obtenir une connaissance exhaustive de la tâche d'un enseignant à la faculté de Droit.

Les réponses à la question 36 du questionnaire (3) nous fournis-

³ Voir *supra*, p. 10, n° 14.

sent des informations sur le nombre d'heures que les professeurs consacrent hebdomadairement à leur travail pendant l'année scolaire. La moyenne se situe à 45 heures par semaine. Le calcul des intervalles de confiance nous permet d'affirmer avec une probabilité de 95% que la moyenne de l'ensemble des professeurs de droit travaillent entre 42.5 et 47.5 heures par semaine.

A cause d'un risque d'exagération de la part des répondants les plus enthousiastes, nous avons décidé arbitrairement d'établir la moyenne à 40 heures par semaine (— 10%). Cette opération peut être critiquée, mais elle offre l'avantage d'accroître la sécurité de notre analyse dans ce chapitre.

Dans ce chapitre, nous classerons les professeurs en deux catégories selon qu'ils travaillent moins ou plus que la moyenne. Ce regroupement peut sembler discutable, mais plusieurs tentatives nous ont prouvé qu'il était le plus significatif. Le tableau suivant nous donne la fréquence et le pourcentage de ces deux groupes :

Tableau 3.1
Heures de travail par semaine

	Fréquence	%
40 heures ou moins	20	26
41 heures ou plus	55	74

Dans l'analyse qui va suivre, nous rechercherons les corrélations significatives entre ces deux groupes et une série de variables indépendantes. Nous essaierons également de dégager une explication causale de ces relations.

A — Le statut

Plusieurs variables de statut ont été prises en considération dans l'enquête : sexe, état civil, âge, université, rang académique, etc... Mais seulement trois révèlent des relations intéressantes avec les heures de travail par semaine. Ce sont l'âge, le rang académique et les qualifications professionnelles ⁴.

L'âge est une des variables les plus importantes de notre étude. Nous distinguons deux groupes d'âge principaux : les jeunes professeurs, c'est-à-dire ceux qui sont âgés de 35 ans ou moins ; et les professeurs plus âgés, c'est-à-dire ceux qui sont âgés de 36 ans et plus. Le seuil de partage des deux groupes a été fixé à 35 ans à partir de considérations très empiriques. Il nous fournit deux catégories suffisamment nombreuses et homogènes.

⁴ Voir *supra*, p. 8, n° 3, et p. 9, n°s 7 et 8.

L'âge laisse voir des relations intéressantes avec les heures de travail par semaine: les plus âgés ont tendance à travailler moins que la moyenne; au contraire, les plus jeunes ont tendance à travailler autant ou plus que la moyenne. On peut constater ces corrélations dans le Tableau 3.2:

Tableau 3.2
Âge — Heures de travail par semaine

	35 ans ou moins	Plus de 35 ans	
40 heures ou moins	8 .17 <	12 .43 >	20 — 27%
41 heures ou plus	38 .83 >	16 .57 <	54 — 73%
	46	28	74 — 100%
	E : .26		

En ce qui concerne le rang académique, nous avons pu constater une tendance chez les titulaires à travailler moins que la moyenne des professeurs⁵. Mais cette relation n'est qu'une expression particulière de celle qui existe entre l'âge et les heures de travail. Contrôlées par l'âge, les corrélations entre le rang académique et la somme de travail perdent toute significativité. La relation causale se situe entre l'âge et le rang académique qui sont deux variables qui évoluent de pair, les professeurs plus âgés ayant plus de chances que les plus jeunes d'être nommés titulaires. Le rang académique n'est qu'une variable intermédiaire entre l'âge et les heures de travail.

Les qualifications professionnelles exercent-elles aussi une influence sur la somme de travail fournie hebdomadairement? Nous avons mesuré cette influence à l'aide de deux indices: le diplôme de droit et le diplôme obtenu dans un autre domaine que le droit. L'absence de corrélation de ce dernier indice nous force à conclure que seules les qualifications juridiques exercent, sur la somme de travail des professeurs de droit, une influence que l'on peut exprimer de la façon suivante: plus un professeur possède de hautes qualifications juridiques (maîtrise ou doctorat), plus il est porté à travailler autant ou plus que la moyenne. Cette relation est indépendante de celle exercée par l'âge.

B — Publication et recherche

Nous avons mesuré la variable « publication » à l'aide de trois indices différents: livres et recueils de textes comportant une grande part de travail personnel; recueils de textes comportant peu de travail

⁵ Voir tableau IV en annexe.

personnel; articles de revues juridiques⁶. L'analyse nous a révélé qu'il n'existe pas de lien significatif entre les heures de travail par semaine et les publications ainsi que la recherche. Nous nous demandons cependant si ce fait n'est pas dû au faible développement de la recherche dans les facultés de Droit. Ainsi peu de professeurs ont la chance de participer à des projets de recherche commandités (26%). En outre, le taux de publication chez les professeurs est encore relativement faible (seulement 28% ont publié 3 livres ou plus et 20% plus de 10 articles de revues).

C – Expérience universitaire et professionnelle

Nous avons considéré deux aspects de l'expérience professionnelle des professeurs de droit: l'expérience dans l'enseignement et l'expérience dans la pratique⁷. A première vue, l'expérience dans l'enseignement ne manifeste aucune corrélation avec les heures de travail par semaine. L'introduction d'une troisième variable (l'âge) dans l'analyse fait cependant ressortir le fait suivant: chez les plus âgés, ceux qui ont une plus longue expérience dans l'enseignement (6 ans ou plus), ont tendance à travailler autant ou plus que la moyenne; cette association est beaucoup plus faible chez les plus jeunes.

L'expérience dans la pratique révèle des relations inverses puisque celui qui a exercé longtemps (6 ans ou plus) a tendance à travailler moins que la moyenne. Inversement, ceux qui n'ont qu'une courte expérience de la pratique ont tendance à travailler autant ou plus que la moyenne. Le contrôle par la variable test (âge) nous permet cependant de spécifier que cette relation se vérifie surtout chez les plus jeunes professeurs.

D – Activités professionnelles et publiques

Dans notre étude, nous avons tenu compte des activités suivantes: le travail salarié à temps partiel pour un gouvernement ou tout autre organisme; la pratique privée à temps partiel; la rédaction d'opinions juridiques; les arbitrages; les responsabilités au Barreau ou à la Chambre des notaires; les conférences publiques et les cours donnés dans une autre faculté ou une autre université⁸.

En termes d'influence sur les heures de travail par semaine consacrées aux tâches universitaires, il faut distinguer le travail à temps partiel des autres activités. Les professeurs qui sont salariés à temps partiel par un gouvernement ou un organisme quelconque ont tendance à travailler moins que la moyenne, comme on peut le voir dans le tableau suivant:

⁶ Voir *supra*, p. 11, n° 19.

⁷ Voir *supra*, p. 9, n° 10 et 12.

⁸ Voir *supra*, p. 12, n° 21.

Tableau 3.3

Travail salarié à temps partiel hors de l'université — Heures de travail par semaine

	Salariés	Non salariés	
40 heures ou moins	10 .56	10 .18	20 - 27%
41 heures ou plus	8 .44	46 .82	54 - 73%
	18	56	74 - 100%
	E : .38		

Parmi les 74 répondants au questionnaire, cinq (5) ont indiqué qu'ils ont été engagés par l'université comme professeur à mi-temps. Nous avons d'abord cru que cette variable du temps alloué à la carrière universitaire (plein temps ou mi-temps) pouvait expliquer les relations constatées entre le travail salarié à temps partiel et les heures de travail. Il est en effet logique de supposer que les professeurs engagés à mi-temps ont plus de chances d'être salariés à temps partiel. Leur présence au sein de l'échantillon expliquerait les corrélations du tableau précédent. Les relations entre le travail salarié à temps partiel et la somme de travail masqueraient des relations plus véridiques entre le temps consacré à la carrière universitaire et le fait d'être salarié à temps partiel.

Nous avons donc opéré un contrôle du tableau précédent en distinguant les professeurs engagés à plein temps des professeurs engagés à mi-temps par l'université. Nous avons dû constater que ce contrôle ne fait pas disparaître la relation entre le travail salarié à temps partiel et la somme de travail fournie par semaine. Ceux qui sont salariés à temps partiel par un gouvernement ou tout autre organisme ont tendance à travailler moins que la moyenne, *peu importe qu'ils soient engagés à mi-temps ou à plein temps par l'université*⁹.

La distinction selon les groupes d'âges nous permet d'apporter des précisions supplémentaires. Les relations constatées entre le travail salarié à temps partiel et les heures de travail s'avèrent plus fortes chez les professeurs plus âgés et beaucoup moins chez les jeunes¹⁰.

La situation est différente pour les autres activités professionnelles et publiques. A première vue, elle révèle des liens significatifs avec la somme de travail. Mais ce ne sont là que des relations fallacieuses dues à la présence des professeurs engagés à mi-temps. Aussi préférons-nous ne tirer ici aucune conclusion.

⁹ On peut remarquer que la relation s'accroît chez les mi-temps mais cette augmentation de l'association ne signifie que peu de chose à cause du petit nombre des mi-temps.

¹⁰ Voir tableau V en annexe.

Chapitre quatrième

SALAIRES

Les réponses à la question 159 du questionnaire ¹¹ nous apprennent que la moyenne des salaires des professeurs de droit, en 1968-69, se situe entre \$12,500 et \$13,000 ¹². Elles nous montrent également que 57% des professeurs gagnent plus de \$12,000 contre 43% qui en gagnent moins. Nous allons chercher, au cours de ce chapitre, les variables qui influencent la détermination du salaire des professeurs.

A – Le statut

Nous avons retenu quatre variables de statut parmi celles que nous avons prises en considération: l'âge, le rang académique, l'université fréquentée et les qualifications professionnelles. L'âge revêt la même importance par rapport à la progression salariale que celle que nous avons constatée par rapport à la somme de travail. Mais ici, les relations sont plus facilement prévisibles. Il est en effet de sens commun que, plus on avance en âge, plus le salaire augmente. On peut résumer la progression salariale selon l'âge par l'échelle suivante:

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| 1) de 26 à 30 ans | \$10,000 ou moins |
| 2) de 31 à 35 ans | \$12,001 à \$14,000 |
| 3) de 36 à 40 ans | \$14,001 à \$16,000 |
| 4) de 41 à 45 ans | \$16,001 à \$18,000 |
| 5) 46 et plus | \$18,001 à \$20,000 |

De 26 à 40 ans, les salaires augmentent de \$2,000 à tous les cinq (5) ans, soit une progression de \$400 par année. De 41 à 45 ans, on atteint les salaires les plus élevés. A partir de 46 ans, ils se stabilisent entre \$18,000 et \$20,000.

Le rang académique est une autre variable très liée à la progression salariale. Des catégories de salaires sont en effet attachées à chacun des grades académiques:

- | | |
|---------------------------------|---------------------|
| 1) assistants | \$10,000 ou moins |
| 2) adjoints (auxiliaires) | \$12,000 ou moins |
| 3) agrégés | \$12,000 à \$16,000 |
| 4) titulaires | \$16,000 ou plus |

Comme on peut le constater en référant au tableau VI ¹³ ces caté-

¹¹ Voir *supra*, p. 13, n° 22.

¹² Ces deux chiffres constituent les intervalles de confiance pour notre moyenne de \$12,829, avec un seuil d'erreur de 5%.

¹³ Voir tableau VI en annexe.

gories de salaires, par grade académique ne constituent nullement des seuils infranchissables. Mais on retrouve significativement plus d'assistants dans la catégorie des \$10,000 ou moins, plus d'adjoints dans celle des \$12,000 ou moins, etc...

Comme pour les heures de travail par semaine, le rang académique ne constitue pas une variable déterminante. Ce n'est qu'un intermédiaire entre l'âge et le salaire. Le contrôle effectué par groupe d'âge nous en fournit la preuve.

L'université où un professeur enseigne n'est pas, semble-t-il, sans relation avec le salaire qu'il reçoit. Le tableau suivant vous en donne une représentation visuelle. A l'université McGill, une proportion moindre de professeurs reçoit moins de \$12,000 par année et une proportion plus forte en reçoit \$16,000 ou plus. A l'université d'Ottawa, la concentration est plus grande entre \$12,000 et \$16,000 alors qu'à l'université de Sherbrooke, la majorité des professeurs reçoivent \$12,000 ou moins par année. Aux universités Laval et de Montréal, les professeurs se distribuent également dans toutes les catégories.

Tableau 4.1
Université — Salaires

	Laval	McGill	Montréal	Ottawa	Sherbrooke	
\$12,000 ou moins	9 .56	2 .15 <	10 .38	2 .29	9 .75 >	32 - 43%
\$12,000 - \$16,000	6 .38	6 .46	10 .38	5 .71 >	2 .17 <	29 - 39%
\$16,000 ou plus	1 .06	5 .38 >	6 .23	0 .00	1 .08	13 - 18%
	16	13	26	7	12	74 - 100%

Nous avons effectué un contrôle pour voir si ces différences entre universités n'étaient pas dues à des différences de proportion par groupe d'âge. Il appert que les différences de traitement par universités sont réelles, indépendamment de l'âge des professeurs.

B - Publication et recherche

L'âge et l'expérience antérieure peuvent expliquer le fait que les professeurs qui n'ont rien publié se retrouvent dans la catégorie de ceux dont le salaire ne dépasse pas \$12,000 par an. Par contre, il est intéressant de noter que ceux qui ont publié trois volumes ou plus se recrutent dans le groupe salarial intermédiaire (\$12,000 à \$16,000) alors que les professeurs ayant publié un grand nombre d'articles de revues (11 ou plus) gagnent annuellement plus de \$16,000.

On peut alors se demander si ce phénomène n'est pas normal puisque, le début de leur carrière étant accaparé par la préparation de cours, les jeunes professeurs n'ont pas encore eu le loisir de publier des œuvres importantes. D'autre part, l'on doit reconnaître que les professeurs les plus âgés, normalement les mieux rémunérés, ont fait carrière à une époque où la publication de volumes juridiques était presque inexistante, vu sa faible rentabilité.

Quant à la recherche, nous avons considéré séparément la recherche commanditée et la recherche non-commanditée. Ces deux types de recherche laissent entrevoir des relations inverses avec la progression salariale: plus un professeur gagne un salaire élevé, moins il fait de recherche commanditée; par contre, ceux qui ne font aucune recherche non-commanditée se recrutent proportionnellement plus parmi les professeurs qui reçoivent de bas salaires.

C – Expérience universitaire et professionnelle

L'expérience dans l'enseignement est une variable aussi importante que l'âge dans la détermination des salaires. Ces deux variables évoluent habituellement de pair. Selon les années d'expérience dans l'enseignement, on peut établir l'échelle de salaires qui suit:

- 1) 5 ans ou moins \$12,000 ou moins
- 2) entre 6 et 10 ans \$12,000 à \$16,000
- 3) 11 ans ou plus \$16,000 ou plus

L'expérience dans la pratique entretient des relations analogues mais avec quelques différences dans la progression:

- 1) 1 an de pratique \$12,000 ou moins
- 2) entre 2 et 5 ans \$12,000 à \$16,000
- 3) 6 ans ou plus \$16,000 ou plus

On pourrait, à la lecture de ces informations, être tenté de conclure qu'une année d'expérience dans la pratique vaut le double (et parfois plus) d'une année d'expérience dans l'enseignement. Cette conclusion serait quelque peu hâtive. Il faudrait, pour l'affirmer, opérer un contrôle, à l'aide de l'expérience dans l'enseignement, des relations entre la pratique et le salaire. Nous n'avons malheureusement pas effectué ce contrôle à cause du manque d'informations nécessaires.

D – Charge administrative

Nous avons utilisé deux indices pour mesurer les relations entre les salaires et la charge administrative: la participation à des comités et la responsabilité d'un poste administratif. Le premier ne manifeste aucune corrélation avec la progression salariale. Le second nous fait constater que ceux qui gagnent plus de \$20,000 sont des personnes qui consacrent 20% et plus de leur temps à un poste administratif.

E – Activités professionnelles et publiques

Ce sont les mêmes activités que celles prises en considération dans les chapitres précédents. Comme nous l'avons fait pour les heures de travail, nous devons faire ici une distinction entre le travail salarié à temps partiel et les autres activités. Les professeurs qui sont salariés à temps partiel par un gouvernement ou tout autre organisme se situent en proportion plus grande parmi ceux qui reçoivent un salaire moyen ou élevé de l'université. Et cette relation se vérifie surtout chez les professeurs engagés à plein temps par l'université.

En ce qui concerne les autres activités extérieures (opinions juridiques, pratique privée, arbitrages, etc...), la situation est différente. La plupart de ces activités ne sont aucunement reliées à la progression salariale; et lorsque certaines relations se manifestent, elles disparaissent aussitôt qu'on les contrôlent par le temps consacré à la carrière universitaire (plein temps ou mi-temps).

Mais nous avons effectué un autre type de mesure des activités professionnelles et publiques. C'est une mesure plus globale qui réfère au pourcentage du temps accordé par les professeurs de droit à ce genre d'activités. La combinaison de cette mesure avec la progression salariale donne les résultats suivants: ceux qui n'ont aucune activité extérieure se recrutent surtout chez les professeurs qui reçoivent de bas salaires; au contraire, ceux qui ont beaucoup d'activités extérieures se recrutent surtout chez ceux qui jouissent de salaires élevés ¹⁴.

Il est bon de noter en outre que 31% des professeurs reçoivent plus de $\frac{1}{5}$ de leur revenu total annuel hors de l'université.

Enfin, comme on pouvait le prévoir, la satisfaction du professeur est proportionnelle au salaire reçu. Plus le salaire est bas, moins on est satisfait ¹⁵. Cela signifie que le mécontentement est plus grand chez les jeunes professeurs que chez les professeurs plus âgés.

Chapitre cinquième

OFFRES D'EMPLOI

En 1968-69, 66% des professeurs de droit ont reçu au moins une offre de quitter l'université où ils enseignaient pour aller travailler ailleurs ¹⁶. Nous avons cherché dans ce chapitre à tracer un profil des principales caractéristiques de ceux qui reçoivent ces offres et du type d'offres qui leur sont faites.

¹⁴ Voir tableau VII en annexe.

¹⁵ Voir tableau VIII en annexe.

¹⁶ Voir *supra*, p. 13, n° 24.

A – Offres reçues

Il n'existe aucune corrélation intéressante entre les variables de statut considérées dans cette recherche et le fait de recevoir ou non des offres d'emploi. Les principales variables qui sont en relation avec ce fait sont les suivantes: l'expérience professionnelle, les publications, les projets de recherche et le pourcentage du revenu représenté par le salaire universitaire.

Les professeurs qui ont une longue expérience de l'enseignement ou de la pratique ont moins de chances de recevoir des offres d'emploi. On pourrait trouver une explication à ce phénomène dans l'âge relativement avancé de ces personnes et le salaire trop élevé qu'on devrait leur offrir pour les attirer mais cette interprétation ne nous semble pas absolue. Par contre, les professeurs qui ont une expérience moyenne de l'enseignement (entre 2 et 10 ans) ont plus de chances de recevoir des offres d'emploi.

D'autre part, on constate que les professeurs qui n'ont publié aucun livre et ceux qui n'ont participé à aucun projet de recherche ont moins de chances de recevoir des offres d'emploi. Au contraire, ceux qui ont poursuivi au moins un projet de recherche semblent plus sollicités.

Enfin, notons que les professeurs dont le salaire universitaire constitue entre 61% et 80% de leur revenu total sont davantage favorisés en ce qui concerne la réception d'offres d'emploi.

B – Types d'offres

Nous avons fait la distinction entre trois types d'offres: la pratique privée, une autre université et le fonctionnarisme. Les variables qui révèlent des corrélations significatives avec l'un ou l'autre de ces trois types sont: les qualifications professionnelles, l'université fréquentée, l'expérience professionnelle et les publications. Nous essaierons à partir de ces corrélations de dégager certaines caractéristiques des professeurs qui sont sollicités davantage pour tel ou tel type d'emploi.

1. Qualifications professionnelles:

On peut résumer les diverses relations de cette variable avec les types d'offres d'emploi dans les propositions suivantes:

- ceux qui possèdent de hautes qualifications (maîtrise ou doctorat) en droit, obtenues ici ou à l'étranger, ont plus de chances de recevoir des offres pour enseigner dans une autre université, surtout ceux qui ont obtenu tous leurs diplômes hors de nos facultés;
- ont moins de chances de recevoir des offres d'une autre université:
 - a) ceux qui n'ont obtenu au Québec ou à Ottawa qu'une licence ou un D.E.S. ;
 - b) ceux qui n'ont obtenu aucun diplôme à l'étranger ;
 - c) ceux qui détiennent une maîtrise dans un autre domaine que le droit;

- les professeurs qui ont obtenu une maîtrise ou un doctorat en droit à l'étranger ont peu de chances de recevoir des offres pour la pratique contrairement à ceux qui détiennent une licence ou un D.E.S. dans un autre domaine que le droit.

Les qualifications professionnelles ne semblent pas avoir une influence déterminante sur les offres faites par les administrations publiques.

2. *L'université fréquentée:*

Le fait d'enseigner à telle ou telle université n'est pas sans relation avec le type d'offres reçues. Ainsi, il y a proportionnellement plus de professeurs de McGill qui reçoivent des offres pour enseigner dans une autre université. Il y en a moins de l'Université d'Ottawa qui reçoivent ce type d'offres. Il y a plus de professeurs de Sherbrooke qui ont des offres pour la pratique privée; la relation est inverse pour les professeurs de Montréal. Enfin, le fait d'enseigner à Laval ne détermine aucune corrélation avec tel ou tel type d'offres en particulier¹⁷.

3. *Expérience professionnelle:*

Cette variable ne joue que pour les professeurs qui ont accumulé une longue expérience soit dans l'enseignement (11 ans ou plus), soit dans la pratique (6 ans ou plus). Les professeurs qui ont une longue expérience de l'enseignement reçoivent proportionnellement plus d'offres pour enseigner dans une autre université. Au contraire, ceux qui ont une longue expérience de la pratique ont moins de chances d'être l'objet de ce type d'offres.

4. *Publications:*

L'indice de publications le plus révélateur au niveau du type d'offres est celui qui nous est fourni par le nombre d'articles de revues publiés. Les professeurs qui n'ont publié aucun article reçoivent des offres davantage pour la pratique privée; ceux qui en ont publié entre 1 et 10 davantage pour le fonctionnarisme; et ceux qui en ont publié beaucoup (11 ou plus) sont sollicités surtout pour enseigner dans une autre université.

C – Montant des offres

Dans presque tous les cas (94%), le revenu offert était supérieur au traitement que le professeur recevait à l'université qui l'employait. Si l'on pousse l'analyse plus loin, on constate que l'offre faite était largement supérieure:

- a) la première offre reçue par un professeur était, dans 33% des cas, supérieure de \$1,000 à \$3,000. En ce qui concerne la deuxième offre, cet écart se retrouve dans 45% des cas;
- b) 35% des professeurs qui ont reçu une offre auraient gagné de \$3,000 à \$5,000 de plus en acceptant une offre à l'extérieur. La

¹⁷ Voir tableau IX en annexe.

même situation se présente dans 18% des cas, en ce qui touche la deuxième offre;

- c) 24% des professeurs qui ont reçu une première offre auraient obtenu plus de \$5,000 en quittant la faculté qui les employait. Cette proportion s'élève à 37% pour la deuxième offre.

Ces informations n'ont pas pu être vérifiées par nous, mais nous pouvons présumer qu'elles sont dans l'ensemble réalistes. Il aurait cependant été intéressant de connaître les conditions de travail offertes par l'offrant: nous aurions alors pu proposer une interprétation plus nuancée de ces informations.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il peut paraître présomptueux de vouloir tirer des conclusions d'informations à première vue superficielles et quelque peu disparates. Je crois cependant que nous avons recueilli suffisamment d'indices valables et fiables pour que nous puissions tenter d'esquisser le portrait du professeur de carrière dans nos facultés de Droit, en 1968-1969. Je dois préciser encore une fois que ce document ne se veut nullement exhaustif puisqu'il est le fruit d'une analyse préliminaire des statistiques recueillies. Souhaitons que, dans une seconde étape, nous puissions améliorer l'information sur ce type d'universitaire.

LE PROFESSEUR DE DROIT, EN 1968-1969:

1. Est un citoyen canadien, âgé d'environ 35 ans. Il est marié et père de deux enfants.
2. Après avoir réussi ses examens d'admission au Barreau ou à la Chambre des notaires, il a obtenu un diplôme d'études supérieures ou une maîtrise, assez souvent un doctorat. Il a pu se mériter également un diplôme dans une discipline autre que le droit.
3. Il a connu une certaine expérience de la pratique et il est à l'emploi à plein temps de l'université depuis environ huit ans, ce qui explique qu'il soit au plus professeur agrégé. Même s'il enseigne depuis plus de dix ans, il n'est pas nécessairement titulaire.
4. Il travaille en moyenne 45 heures par semaine et prend un peu moins de trois semaines de vacances par année. Il fournit un effort considérable durant l'année scolaire et reprend quelque peu son souffle durant l'été.

Il consacre près du tiers de son temps à la préparation de cours, pour la plupart au 1^{er} cycle, et il lui arrive même de n'avoir aucun enseignement pendant un semestre dans ce but.

Sa charge d'enseignement normale est l'équivalent de quatre à cinq heures de cours magistral par semaine; il assume ainsi de deux à quatre cours par année. Il faut cependant ajouter qu'il doit recevoir un très grand nombre d'étudiants à ces cours, notamment aux cours obligatoires.

De plus, il forme ses étudiants tant à l'aide de leçons magistrales que de méthodes actives.

5. Sa participation à des projets de recherches et ses publications pourraient sûrement s'accroître. Il ne faudrait cependant pas ignorer son âge et son expérience universitaire restreinte avant de porter un jugement à ce sujet.
6. Il doit consacrer une certaine partie de son temps à des tâches d'administration et de fonctionnement. Il souhaiterait en être déchargé partiellement.
7. Son employeur lui verse de \$12,000 à \$14,000 par an. Malgré cela, il fait du travail para-universitaire de façon relativement restreinte. D'autre part il exerce des fonctions non rémunérées (conférences, collaboration aux Chambres professionnelles, etc.); d'autre part, il gagne l'équivalent de 10% à 20% de son salaire grâce à des travaux commandités.
8. Enfin, il constitue une « denrée » fort recherchée, puisqu'il est constamment sollicité à l'extérieur (gouvernement, pratique dans une étude ou autre université). Presque toujours, il pourrait, s'il quittait son emploi, améliorer sensiblement sa situation financière. Si, en plus d'avoir réussi des études graduées, il a participé à des projets de recherches, il constitue le type de candidat le plus recherché.

Nous aurions pu nuancer beaucoup plus ce profil en ajoutant des éclairages auxquels nous avons fait allusion dans les pages précédentes. Ainsi, nous aurions pu préciser que le salaire du professeur variera selon l'université qui l'emploie, selon l'importance de ses publications ou selon les fonctions administratives qu'il occupe. Il eut été intéressant peut-être d'indiquer qu'il a tendance à travailler plus que ses collègues plus expérimentés.

Nous avons cru préférable de laisser au lecteur le soin de parfaire cette analyse et de compléter cette esquisse en fonction des facettes qui retiennent son attention.

ANNEXE

Tableau I
Distribution du temps des professeurs
1^{er} semestre (semestre d'automne)

Temps	Classe	Prépara- tion	Correc- tion	Rencon- tres	Poste adm.	Fonction- nement	Recher. command.	Recher. non-com.	Services prof.
01- 0%	17.8%	5.6%	19.2%	13.7%	61.6%	17.8%	74.0%	26.8%	40.3%
02- 1-10 %	38.4%	18.1%	67.1%	60.3%	8.2%	56.2%	21.9%	31.0%	41.7%
03- 11-20 %	30.1%	13.9%	11.0%	19.2%	11.0%	21.9%	0	19.7%	8.3%
04- 21-30 %	9.6%	15.3%	2.7%	6.9%	2.7%	1.4%	2.7%	14.1%	5.6%
05- 31-40 %	2.7%	20.8%	0	0	5.5%	1.4%	0	4.2%	0
06- 41-50 %	0	13.9%	0	0	6.9%	1.4%	0	0	1.4%
07- 51-60 %	1.4%	0	0	0	0	0	0	1.4%	1.4%
08- 61-70 %	0	6.9%	0	0	0	0	0	1.4%	0
09- 71-80 %	0	2.8%	0	0	1.4%	0	0	0	0
10- 81-90 %	0	2.8%	0	0	2.7%	0	0	1.4%	1.4%
11- 91-100%	0	0	0	0	0	0	1.4%	0	0
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de répon- dants	73	72	73	73	73	73	73	71	72
M	2.47	4.40	1.97	2.19	2.30	2.16	1.44	2.61	2.03
E	1.11	2.18	0.64	0.75	2.18	0.88	1.28	1.67	1.47

Tableau II
Distribution du temps des professeurs
2^e semestre (semestre d'hiver)

Temps	Classe	Prépara- tion	Correc- tion	Rencon- tres	Poste adm.	Fonction- nement	Recher. command.	Recher. non-com.	Services prof.
01- 0%	13.3%	13.3%	16.0%	12.0%	63.5%	13.3%	74.3%	31.6%	40.5%
02- 1-10 %	49.3%	13.3%	65.3%	56.0%	14.9%	57.3%	17.6%	27.4%	41.9%
03- 11-20 %	24.0%	20.0%	14.7%	22.7%	2.7%	18.7%	4.1%	24.7%	8.1%
04- 21-30 %	10.7%	14.7%	4.0%	8.0%	1.4%	6.7%	2.7%	6.9%	5.4%
05- 31-40 %	1.3%	10.7%	0	1.3%	8.1%	1.3%	0	2.7%	0
06- 41-50 %	1.3%	12.0%	0	0	2.7%	1.3%	0	2.7%	2.7%
07- 51-60 %	0	4.0%	0	0	2.7%	0	0	2.7%	1.4%
08- 61-70 %	0	12.0%	0	0	1.4%	0	0	0	0
09- 71-80 %	0	0	0	0	1.4%	1.3%	0	0	0
10- 81-90 %	0	0	0	0	0	0	0	1.4%	0
11- 91-100%	0	0	0	0	1.4%	0	1.4%	0	0
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de répon- dants	75	75	75	75	74	75	74	73	74
M	2.41	4.08	2.07	2.31	2.20	2.37	1.47	2.51	1.96
E	0.98	2.19	0.68	0.83	2.18	1.20	1.31	1.68	1.21

Tableau III
Distribution du temps des professeurs
Été 1969

Temps	Classe	Préparation	Correction	Rencontres	Poste adm.	Fonctionnement	Recher. command.	Recher. non-com.	Services prof.
01-0%	92.0%	17.3%	78.7%	60.0%	60.3%	31.5%	71.6%	32.0%	44.4%
02-1-10 %	6.7%	17.3%	17.3%	30.7%	9.6%	50.7%	4.1%	10.7%	31.9%
03-11-20 %	0	21.3%	2.7%	9.3%	8.2%	6.9%	5.4%	13.3%	8.3%
04-21-30 %	1.3%	8.0%	0	0	6.9%	1.4%	8.1%	12.0%	6.9%
05-31-40 %	0	12.0%	0	0	4.1%	2.7%	4.1%	12.0%	2.8%
06-41-50 %	0	8.0%	0	0	4.1%	4.1%	1.4%	10.7%	4.2%
07-51-60 %	0	2.7%	0	0	1.4%	0	0	1.3%	1.4%
08-61-70 %	0	6.7%	1.3%	0	0	1.4%	0	4.0%	0
09-71-80 %	0	2.7%	0	0	2.7%	0	1.4%	1.3%	0
10-81-90 %	0	1.3%	0	0	1.4%	1.4%	2.7%	1.3%	0
11-91-100%	0	2.7%	0	0	1.4%	0	1.4%	1.3%	0
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de répondants	75	75	75	75	73	73	74	75	72
M	1.11	3.95	1.32	1.49	2.40	2.22	2.11	3.47	2.10
E	0.42	2.58	0.91	0.66	2.35	1.63	2.27	2.43	1.44

Tableau IV**Rang académique — Heures de travail — Âge**

Moins de 35 ans			Plus de 36 ans			
	Titulaires	Non titulaires		Titulaires	Non titulaires	
40 hres ou moins	0 0.0	7 .16	7 - 16 %	6 .50	6 .375	12-43 %
41 hres ou plus	0 0.0	38 .84	38 - 84 %	6 .50	10 .625	16-57 %
	0	45	45 - 100%	12	16	28-100%
E : .16			E : .125			

Tableau V**Salaire à temps partiel hors de l'université
Heures de travail — Âge**

Moins de 35 ans			Plus de 36 ans			
	Salariés	Non salariés		Salariés	Non salariés	
40 hres ou moins	3 .375	5 .135	8 - 18 %	7 .70	5 .28	12-43 %
41 hres ou plus	5 .625	32 .865	37 - 82 %	3 .30	13 .72	16-57 %
	8	37	45 - 100%	10	18	28-100%
	E : .24			E : .42		

Tableau VI

Rang académique — Salaire

	Titulaires	Agrégés	Adjointes	Assistants	
\$10,000 ou moins	0 .00 <	2 .08 <	11 .39 >	5 .625 >	18-24 %
\$10,000 - \$12,000	0 .00 <	1 .04 <	11 .39 >	2 .25	14-19 %
\$12,000 - \$14,000	0 .00 <	11 .42 >	3 .11	1 .125	15-20 %
\$14,000 - \$16,000	1 .08	11 .42 >	2 .07 <	0 .00	14-19 %
\$16,000 - \$18,000	4 .33 >	1 .04	1 .04	0 .00	6-8 %
\$18,000 - \$20,000	4 .33 >	0 .00	0 .00	0 .00	4-6 %
\$20,000 ou plus	3 .25 >	0 .00	0 .00	0 .00	3-4 %
	12	26	28	8	74-100%

Tableau VII

Temps consacré aux activités extérieures — Salaire

	0%	1 à 10%	11% ou plus	
\$12,000 ou moins	18 .60 >	11 .38	3 .23	32-44 %
\$12,000 - \$16,000	11 .37	12 .41	4 .31	27-38 %
\$16,000 ou plus	1 .03	6 .21	6 .46 >	13-18 %
	30	29	13	72-100%

Tableau VIII**Satisfaction — Salaire**

	Satisfaits	Non satisfaits	Ne sais pas	
\$12,000 ou moins	5 .23 <	25 .56 >	3 .375	33-44 %
\$12,000 – \$16,000	7 .32	19 .42	3 .375	29-39 %
\$16,000 ou plus	10 .45 >	1 .02 <	2 .25	13-17 %
	22	45	8	75-100%

Tableau IX**Université fréquentée — Types d'offres**

Types d'offres	Laval	McGill	Montréal	Ottawa	Sherbrooke	
Pratique privée	4 .24	2 .14	2 .09 <	4 .40	6 .75 >	18-25 %
Autre université	6 .35	9 .64 >	9 .39	1 .10 <	1 .125	26-36 %
Fonction- narisme	7 .41	3 .21	12 .52	5 .50	1 .125	28-39 %
	17	14	23	10	8	72-100%

BIBLIOGRAPHIE

- Alliance des professeurs de Montréal et Commission des écoles catholiques de Montréal, *Evaluation des tâches au cours secondaire*, Rapport-Synthèse, mars 1969.
- Association of American Law Schools, *Anatomy of Modern Legal Education*, St-Paul, Minn., West Publishing Co., 1961.
- CARON, Yves, *Projet de questionnaire relatif au statut du professeur de droit*, 1969.
- CROTLY, Homer D., Law School Salaries — A threat to legal education, in *Journal of Legal Education*, 1953-54, vol. 6, pp. 166-173.
- FERGUSON, William D., Economies of Law Teaching, in *Journal of Legal Education*, 1967, vol. 19, n° 4, pp. 439-450.
- GOLDMAN, Alvin L., More on the economics of Law Teaching, in *Journal of Legal Education*, 1967, vol. 19, n° 4, pp. 451-455.
- HUTCHINS, H. B., The Law Teacher — His functions and responsibilities, in *Columbia Law Review*, 1908, vol. 8, pp. 362-374.
- LAPOINTE, Mireille, *Questionnaire sur la besogne du professeur d'université et Manuel de la définition des classes*, A.C.P.U.
- STECKLEIN, John E., *How to measure Faculty Work Load* American Council on Education.
- STEVENSON, Charles-E., « Full-time » for what ? in *Journal of Legal Education*, 1963-64, vol. 16, pp. 273-288.
- Université Laval, *Enquête sur la charge de travail des professeurs d'université*, 1969.
- VOLD, L., Law v. Arts : The Number of Teaching Hours, in *California Law Review*, 1919, vol. 8, pp. 1-24.
- WILSON, J. F., A Survey of Legal Education in the United Kingdom, in *The Journal of the Society of Public Teachers of Law*, June 1966, vol. IX, n° 1, pp. 1-144.

PRÉSENTATION

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une étude sur la charge de travail des professeurs de droit, à la demande de l'Association des professeurs de droit du Québec.

Les résultats de cette enquête serviront de document de travail lors du prochain congrès de l'association.

Nous vous demandons de faire un effort sincère pour répondre à toutes les questions. Il peut sembler difficile à un professeur d'université d'évaluer quantitativement ses tâches. Des études de ce genre réalisées en Angleterre et aux États-Unis prouvent cependant que cela est possible. Votre collaboration est non seulement souhaitable et utile : *elle conditionne tout le succès de cette enquête.*

Nous vous garantissons l'anonymat le plus strict.

Merci.

Hubert REID,
doyen de la faculté de Droit
de Laval
Gaétan TREMBLAY,
étudiant en sociologie

NOTES PRÉLIMINAIRES

1. Pour diverses raisons pratiques, l'enquête porte sur l'année dernière. Vous serez donc amenés à donner des informations sur votre tâche de travail pour la période s'étendant *du 1^{er} septembre 1968 au 31 août 1969*.
2. Avant de répondre au questionnaire, il serait indispensable *de lire l'annexe sur la charge de travail*. Ceci pour assurer des informations uniformes.

3. *Façon de répondre au questionnaire:*

Vous rapportez dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie.

Exemple:

Si, l'an dernier, vous enseigniez à l'Université de Sherbrooke, vous répondez de la façon suivante à la question 7 :

Université où vous enseigniez en 1968-69 :		Cases appropriées				
01 - Laval	05 - Sherbrooke	<table><tr><td>0</td><td>5</td></tr><tr><td>21</td><td>22</td></tr></table>	0	5	21	22
0	5					
21	22					
02 - McGill	04 - Ottawa					
03 - Montréal						

4. Sauf indications contraires, vous répondez à toutes les questions. Lorsque la question ne s'applique pas à votre cas, vous choisissez la réponse « nil ».

Exemple:

Si vous n'avez obtenu aucun diplôme universitaire dans un domaine autre que le droit et qu'on vous demande (à la question 14) :

En quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ?			Cases appropriées				
01 - nil	04 - entre 1941 et 1945	07 - entre 1956 et 1960	<table><tr><td>0</td><td>1</td></tr><tr><td>33</td><td>34</td></tr></table>	0	1	33	34
0	1						
33	34						
02 - avant 1936	05 - entre 1945 et 1950	08 - entre 1961 et 1965					
03 - entre 1936 et 1940	06 - entre 1951 et 1955	09 - après 1965					

ANNEXE

La charge de travail d'un professeur de droit ne se limite pas à sa tâche d'enseignement (cours, préparation, correction). Elle comprend des activités nombreuses et diverses. Elle varie d'un professeur à l'autre et il est souvent difficile d'établir des comparaisons. Pour en faire une étude systématique, nous ne pouvons cependant nous résigner à cette multiplicité. Il nous faut obtenir des regroupements.

Des lectures et des entrevues sur le sujet nous ont aidés à établir certaines catégories. Elles sont au nombre de cinq : enseignement, services pédagogiques, recherche, fonctionnement et administration, services professionnels et publics. Nous avons élaboré une définition la plus rigoureuse possible de chaque catégorie et des activités qui les composent. Ces définitions peuvent sembler arbitraires. Elles sont certainement discutables. Mais elles sont nécessaires pour permettre une mesure valable qui fondera la comparaison et la généralisation.

A – Enseignement

L'enseignement constitue le noyau de la tâche d'un professeur. Il a pour but la transmission de connaissances, l'apprentissage à une méthode, à une façon de penser et la provocation de l'esprit créateur de l'étudiant. Cette façon de caractériser l'enseignement par ses objectifs généraux le distingue cependant assez mal des autres tâches d'un professeur, ce qui permet à plusieurs de le confondre avec l'ensemble de la tâche d'un professeur.

Nous en donnerons une définition plus restrictive. Nous appellerons « tâche d'enseignement » d'un professeur les cours dont un professeur a la charge parmi ceux qui sont officiellement au programme de la faculté. Cette tâche d'enseignement se concrétise dans les trois activités suivantes : la présence en classe, la préparation et la correction.

1. *En classe* : il s'agit du temps que le professeur passe en classe pour donner le cours de façon magistrale, par séminaires ou par tables rondes (ou toute autre forme pédagogique). Il faut, bien entendu, y inclure les heures que le professeur passe en classe pour répéter le cours, quand il y a lieu.
2. *Préparation* : la préparation d'un cours comprend le travail de documentation directement relié à ce cours, la rédaction ou l'amélioration de l'exposé. On ne compte pas dans le temps de préparation les recherches faites dans un autre but et qui ne seront qu'éventuellement utiles à ce cours (ce travail sera compté dans la catégorie recherche ou réflexion personnelle).

Font partie de cette catégorie la préparation de notes de cours pour la publication ; la préparation de cas typiques, de schéma synthétique, les recueils de textes comportant peu de travail personnel. N'entrent pas dans cette catégorie la publication de livres ou de

recueils de textes comportant une grande partie de travail personnel.

Pour un cours répété, le temps de préparation n'augmente pas, sauf s'il faut apporter certaines modifications à cause d'un auditoire différent.

3. *Correction*: il s'agit du temps accordé à la préparation des questions et à l'évaluation des examens et autres travaux exigés des étudiants pour un cours. Si un professeur bénéficie de l'assistance d'une ou de plusieurs personnes pour la correction de ses examens, il ne doit pas compter le temps de ses assistants mais uniquement le temps qu'il y consacre lui-même.

B – Services pédagogiques

Cette catégorie comprend des services aux étudiants qui sont reliés à l'enseignement et le complètent: rencontres d'étudiants, direction de thèses, direction de travaux pratiques ou de mémoires.

1. *Rencontres d'étudiants*: le temps affecté par un professeur à rencontrer des étudiants qui désirent des informations supplémentaires à propos d'un cours ou d'une consultation spéciale sur quelque autre sujet.
2. *Direction de thèses*: temps pris par la direction de thèses de maîtrise ou de doctorat.
3. *Direction de travaux pratiques ou de mémoires*: temps passé à conseiller des étudiants de niveau pré-gradué dans la réalisation d'un travail pratique ou d'un mémoire. À noter qu'en certains endroits, on entend le terme séminaire au sens de direction collective de travaux pratiques. Pour éviter toute confusion, nous appellerons « cours séminaire », un cours donné sous la forme d'un séminaire (i.e. discussion en groupe) et « séminaire », la direction de travaux pratiques.

C – Recherche

Il est assez difficile de donner une définition de la recherche qui satisfasse tout le monde. Pour garantir la sûreté de la mesure nous adopterons la définition suivante: tout travail systématique réalisé seul ou en équipe, commandité ou non, théorique ou pratique, consacré à l'approfondissement d'un problème et à la recherche de solutions nouvelles. Nous excluerons cependant, pour des raisons pratiques, les arbitrages et les opinions (ces deux activités entreront dans la catégorie « services professionnels et publics »). À noter qu'on entend par recherche commanditée, celle qui procure un supplément de revenu à celui qui l'effectue.

La rédaction de livres et de recueils de textes comportant une grande part de travail personnel est à compter dans le temps consacré à la recherche.

D – Fonctionnement et administration

Nous entrons dans cette rubrique les services qu'un professeur est appelé à rendre à sa faculté ou à l'université. Nous distinguons entre deux types de services administratifs :

1. *Les postes administratifs* : doyen, vice-doyen, secrétaire, responsable de l'entraînement professionnel, etc . . .
2. *Les tâches de fonctionnement* : le temps consacré par un professeur à la participation à divers comités de la faculté ou de l'université : conseil de l'université, conseil de la faculté, comité pédagogique, comité d'admission, comité de la bibliothèque, comité du journal, comité à l'administration, comité de promotion, comité de la recherche, comité de la direction de la formation professionnelle des notaires, comité d'assistance judiciaire, etc . . .

E – Services professionnels et publics

Cette catégorie comprend des activités extérieures à l'université qui ne sont pas toujours directement reliées à l'enseignement mais sont considérées comme faisant partie de la carrière d'un professeur de droit. Ces activités doivent cependant être revêtues d'un caractère professionnel. De ce fait, sont exclues les responsabilités non juridiques à l'intérieur d'un mouvement social (la Société Saint-Jean-Baptiste, par exemple) ; d'un parti politique ou d'une religion. On ne considérera donc que les services professionnels rendus au public, au gouvernement, à la profession ou à des confrères de la pratique, soit :

- conseiller juridique du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise quelconque ;
- pratique privée ;
- arbitrage ;
- responsabilités au Barreau ou à la Chambre des notaires ;
- conférences ;
- cours donnés dans une autre faculté ;
- opinion demandée par un avocat de la pratique ou par un organisme quelconque ;
- etc . . .

**ENQUÊTE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES PROFESSEURS
DE DROIT DU QUÉBEC ET DE LA FACULTÉ DE DROIT CIVIL
D'OTTAWA DURANT L'ANNÉE 1968-69 ***

DOSSIER

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Rapporter dans les cases appropriées le numéro
de la réponse choisie

n° module :

0	1
---	---

(C/C)

7	8
---	---

Q. 1 - Sexe ?

- 01 - Masculin
02 - Féminin

9	10

Q. 2 - Etat civil ?

- 01 - célibataire 03 - marié
02 - veuf 04 - séparé ou divorcé

11	12

Q. 3 - Age (au 31 août 1969) ?

- 01 - 25 ans et moins 04 - de 36 à 40 07 - de 51 à 55
02 - de 26 à 30 05 - de 41 à 45 08 - de 56 à 60
03 - de 31 à 35 06 - de 46 à 50 09 - 61 et plus

13	14

Q. 4 - Nombre d'enfants à charge ?

- 01 - aucun 04 - 3 enfants 07 - 6 enfants
02 - 1 enfant 05 - 4 enfants 08 - 7 enfants
03 - 2 enfants 06 - 5 enfants 09 - 8 et plus

15	16

Q. 5 - Etes-vous citoyen canadien ?

- 01 - oui
02 - non

17	18

Q. 6 - Quelle est votre nationalité d'origine ?

- 01 - canadienne 03 - européenne
02 - américaine (E.-U.) 04 - autre

19	20

Q. 7 - Université où vous enseigniez l'an dernier (en 1968-69) ?

- 01 - Laval 04 - Ottawa
02 - McGill 05 - Sherbrooke
03 - Montréal

21	22

Q. 8 - Quel était votre rang académique en 1968-69 ?

- 01 - titulaire
02 - agrégé
03 - auxiliaire ou adjoint
04 - assistant-professeur chargé de cours

23	24

Q. 9 - Quel diplôme en droit avez-vous obtenu dans une université du Québec ou à l'Université d'Ottawa (ne mentionner que le dernier obtenu) ?

- 01 - aucun 03 - un diplôme d'études supérieures
02 - une licence 04 - une maîtrise
 05 - un doctorat

25	26

* Centre de Traitement de l'information, université Laval, Sainte-Foy, Québec 10.

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 10 - En quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ?

01 - nil	04 - entre 1941 et 1945	07 - entre 1956 et 1960
02 - avant 1936	05 - entre 1946 et 1950	08 - entre 1961 et 1965
03 - entre 1936 et 1940	06 - entre 1951 et 1955	09 - après 1965

27	28

Q. 11 - Avez-vous obtenu un diplôme en droit dans une université autre que les universités du Québec et celle d'Ottawa ?

01 - aucun	04 - un diplôme d'études supérieures
02 - un B.A.	05 - une maîtrise
03 - une licence	06 - un doctorat

29	30

Q. 12 - En quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ?

01 - nil	04 - entre 1941 et 1945	07 - entre 1956 et 1960
02 - avant 1936	05 - entre 1946 et 1950	08 - entre 1961 et 1965
03 - entre 1936 et 1940	06 - entre 1951 et 1955	09 - après 1965

31	32

Q. 13 - Avez-vous obtenu un diplôme universitaire (autre que le B.A. canadien ou son équivalent dans un autre domaine que le droit) ?

01 - aucun	03 - un diplôme d'études supérieures
02 - une licence ou un bacc. spécialisé	04 - une maîtrise
	05 - un doctorat

33	34

Q. 14 - En quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ?

01 - nil	04 - entre 1941 et 1945	07 - entre 1956 et 1960
02 - avant 1936	05 - entre 1946 et 1950	08 - entre 1961 et 1965
03 - entre 1936 et 1940	06 - entre 1951 et 1955	09 - après 1965

35	36

Q. 15 - Pendant combien d'années l'enseignement a-t-il été votre activité principale (commencez à compter les années d'expérience à partir de l'obtention de la licence, y incluant les études supérieures) ?

01 - aucune	04 - 6 à 10 ans	07 - 21 à 25 ans
02 - 1 an	05 - 11 à 15 ans	08 - 26 à 30 ans
03 - 2 à 5 ans	06 - 16 à 20 ans	09 - 31 et plus

37	38

Q. 16 - Avez-vous été admis au Barreau ou à la Chambre des notaires du Québec ?

01 - j'ai été admis au Barreau du Québec
02 - j'ai été admis à la Chambre des notaires du Québec
03 - je n'ai été admis ni à l'un ni à l'autre

39	40

Q. 17 - Etes-vous membre en règle du Barreau ou de la Chambre des notaires du Québec ?

01 - je suis membre en règle du Barreau du Québec
02 - je suis membre en règle de la Chambre des notaires du Québec
03 - je ne suis membre en règle ni de l'un ni de l'autre

41	42

Q. 18 - Avez-vous été admis dans une corporation professionnelle analogue au Barreau ou à la Chambre des notaires du Québec ?

01 - oui
02 - non

43	44

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 19 - Etes-vous membre en règle d'une corporation professionnelle analogue au Barreau ou à la Chambre des notaires du Québec ?

- 01 - oui
02 - non

45	46

Q. 20 - Pendant combien d'années la pratique a-t-elle été votre activité principale ?

- | | | |
|----------------|------------------|---------------------|
| 01 - aucune | 04 - 6 à 10 ans | 07 - 21 à 25 ans |
| 02 - 1 an | 05 - 11 à 15 ans | 08 - 26 à 30 ans |
| 03 - 2 à 5 ans | 06 - 16 à 20 ans | 09 - 31 ans et plus |

47	48

Q. 21 - Combien de livres ou de recueils de textes comportant *une grande part* de travail personnel (incluant recueils polycopiés) avez-vous déjà publiés (seul ou en collaboration avec une ou deux autres personnes) ?

- | | | |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 01 - aucun | 03 - 2 livr. ou recueils | 05 - 4 livr. ou recueils |
| 02 - 1 livre ou recueil | 04 - 3 livr. ou recueils | 06 - 5 livres et plus |

49	50

Q. 22 - En quelle année avez-vous publié votre dernier livre ou recueil important ?

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 01 - nil | 04 - entre 1941 et 1945 | 07 - entre 1956 et 1960 |
| 02 - avant 1936 | 05 - entre 1946 et 1950 | 08 - entre 1961 et 1965 |
| 03 - entre 1936 et 1940 | 06 - entre 1951 et 1955 | 09 - après 1965 |

51	52

Q. 23 - Combien de recueils de textes comportant *peu* de travail personnel avez-vous déjà publiés ?

- | | | |
|----------------|-----------------|-----------------|
| 01 - aucun | 03 - 2 recueils | 05 - 4 recueils |
| 02 - 1 recueil | 04 - 3 recueils | 06 - 5 et plus |

53	54

Q. 24 - En quelle année avez-vous publié votre dernier recueil de textes comportant peu de travail personnel ?

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 01 - nil | 04 - entre 1941 et 1945 | 07 - entre 1956 et 1960 |
| 02 - avant 1936 | 05 - entre 1946 et 1950 | 08 - entre 1961 et 1965 |
| 03 - entre 1936 et 1940 | 06 - entre 1951 et 1955 | 09 - après 1965 |

55	56

Q. 25 - Combien d'articles de revues (incluant la collaboration à des ouvrages collectifs de plus de trois auteurs) avez-vous déjà publiés ?

- | | | |
|----------------|-----------------|-----------------|
| 01 - aucun | 04 - de 11 à 15 | 07 - 26 et plus |
| 02 - de 1 à 5 | 05 - de 16 à 20 | |
| 03 - de 6 à 10 | 06 - de 21 à 25 | |

57	58

Q. 26 - En quelle année avez-vous publié votre dernier article de revues ?

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 01 - nil | 04 - entre 1941 et 1945 | 07 - entre 1956 et 1960 |
| 02 - avant 1936 | 05 - entre 1946 et 1950 | 08 - entre 1961 et 1965 |
| 03 - entre 1936 et 1940 | 06 - entre 1951 et 1955 | 09 - après 1965 |

59	60

Q. 27 - Avez-vous obtenu de l'université où vous enseigniez l'an dernier un prêt-bourse ou toute autre forme d'aide financière pour poursuivre vos études (dans le passé) ?

- | | |
|---------------------------------|--|
| 01 - non | 03 - pour mes études graduées |
| 02 - pour mes études de licence | 04 - pour mes études de licence et mes études graduées |

61	62

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 28 - Pendant combien d'années avez-vous bénéficié de cette aide financière ?

- | | |
|------------|--------------------|
| 01 - nil | 04 - 3 ans |
| 02 - 1 an | 05 - 4 ans |
| 03 - 2 ans | 06 - 5 ans et plus |

63	64

Q. 29 - Quel est le montant total de cette aide financière ?

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 01 - moins de \$1,000 | 04 - en. \$3,001 et \$4,000 | 07 - en. \$6,001 et \$7,000 |
| 02 - en. \$1,001 et \$2,000 | 05 - en. \$4,001 et \$5,000 | 08 - en. \$7,001 et \$8,000 |
| 03 - en. \$2,001 et \$3,000 | 06 - en. \$5,001 et \$6,000 | 09 - plus de \$8,001 |

65	66

Q. 30 - Comment qualifieriez-vous vos relations avec les autorités de la faculté durant l'année 1968-69 ?

- | | | |
|-----------------|----------------|---------------------|
| 01 - excellente | 03 - tendues | 05 - je ne sais pas |
| 02 - bonnes | 04 - mauvaises | |

67	68

Q. 31 - L'an dernier vous était-il possible de faire valoir votre point de vue de façon satisfaisante auprès des autorités de la faculté ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

69	70

Q. 32 - L'an dernier aviez-vous l'impression d'être apprécié à votre juste valeur par les autorités de la faculté ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

71	72

Q. 33 - Comment qualifieriez-vous vos relations avec les autorités de l'université durant l'année 1968-69 ?

- | | | |
|------------------|----------------|---------------------|
| 01 - excellentes | 03 - tendues | 05 - je ne sais pas |
| 02 - bonnes | 04 - mauvaises | |

73	74

Q. 34 - L'an dernier vous était-il possible de faire valoir votre point de vue de façon satisfaisante auprès des autorités de l'université ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

75	76

Q. 35 - L'an dernier aviez-vous l'impression d'être apprécié à votre juste valeur par les autorités de l'université ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

77	78

Q. 36 - En moyenne, combien d'heures par semaine consacriez-vous l'an dernier à votre tâche de professeur d'université (incluant l'enseignement, les services pédagogiques, l'administration, etc.) pendant l'année scolaire ?

- | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| 01 - moins de 26 hres | 04 - en. 36 et 40 hres | 07 - en. 51 et 55 hres |
| 02 - entre 26 et 30 hres | 05 - en. 41 et 45 hres | 08 - en. 56 et 60 hres |
| 03 - entre 31 et 35 hres | 06 - en. 46 et 50 hres | 09 - plus de 60 hres |

79	80

**ENQUÊTE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES PROFESSEURS
DE DROIT DU QUÉBEC ET DE LA FACULTÉ DE DROIT CIVIL
D'OTTAWA DURANT L'ANNÉE 1968-69 ***

Rapporter dans les cases appropriées le numéro
de la réponse choisie

DOSSIER

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

n° module :

0	2
---	---

(C/C)

7	8
---	---

Q. 37 - En moyenne, combien d'heures par semaine consacriez-vous l'an dernier à votre tâche de professeur d'université (incluant l'enseignement, les services pédagogiques, l'administration, etc.) pendant l'été ?

- | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| 01 - moins de 26 hres | 04 - en. 36 et 40 hres | 07 - en. 51 et 55 hres |
| 02 - entre 26 et 30 hres | 05 - en. 41 et 45 hres | 08 - en. 56 et 60 hres |
| 03 - entre 31 et 35 hres | 06 - en. 46 et 50 hres | 09 - plus de 60 hres |

9	10
---	----

Q. 38 - Comme professeur de carrière, étiez-vous, en 1968-69, engagé par l'université ?

- 01 - à plein temps
02 - à $\frac{3}{4}$ du temps
03 - à mi-temps

11	12
----	----

Q. Note Les prochaines questions (39 à 47) vous demandent d'évaluer en % la proportion de votre temps affecté aux diverses activités de votre tâche au 1^{er} semestre l'an dernier (du 1^{er} septembre au 31 décembre 1968). Il faudrait vous soucier d'arriver à un total approximatif de 100%. De plus, il serait indispensable de lire le texte sur la charge de travail avant de répondre à ces questions.

13	14
----	----

Q. 39 - Au premier semestre l'an dernier, quelle proportion de votre temps avez-vous consacré à l'enseignement en classe ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - 0% | 05 - entre 31 et 40% | 09 - entre 71 et 80% |
| 02 - entre 1 et 10% | 06 - entre 41 et 50% | 10 - entre 81 et 90% |
| 03 - entre 11 et 20% | 07 - entre 51 et 60% | 11 - entre 91 et 100% |
| 04 - entre 21 et 30% | 08 - entre 61 et 70% | |

15	16
----	----

Q. 40 - à la préparation de vos cours ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - 0% | 05 - entre 31 et 40% | 09 - entre 71 et 80% |
| 02 - entre 1 et 10% | 06 - entre 41 et 50% | 10 - entre 81 et 90% |
| 03 - entre 11 et 20% | 07 - entre 51 et 60% | 11 - entre 91 et 100% |
| 04 - entre 21 et 30% | 08 - entre 61 et 70% | |

17	18
----	----

Q. 41 - à la correction d'examens et de travaux ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - 0% | 05 - entre 31 et 40% | 09 - entre 71 et 80% |
| 02 - entre 1 et 10% | 06 - entre 41 et 50% | 10 - entre 81 et 90% |
| 03 - entre 11 et 20% | 07 - entre 51 et 60% | 11 - entre 91 et 100% |
| 04 - entre 21 et 30% | 08 - entre 61 et 70% | |

19	20
----	----

Q. 42 - aux rencontres d'étudiants, à la direction de thèses, de mémoires et de travaux pratiques ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - 0% | 05 - entre 31 et 40% | 09 - entre 71 et 80% |
| 02 - entre 1 et 10% | 06 - entre 41 et 50% | 10 - entre 81 et 90% |
| 03 - entre 11 et 20% | 07 - entre 51 et 60% | 11 - entre 91 et 100% |
| 04 - entre 21 et 30% | 08 - entre 61 et 70% | |

21	22
----	----

* Centre de Traitement de l'information, université Laval, Sainte-Foy, Québec 10.

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 43 - à un poste administratif (doyen, vice-doyen, secrétaire, etc.) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

23 24

Q. 44 - à des tâches de fonctionnement (comités de la faculté ou de l'université) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

25 26

Q. 45 - à la recherche commanditée ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

27 28

Q. 46 - à la recherche non commanditée ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

29 30

Q. 47 - aux services professionnels et publics (activités extérieures à l'université) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

31 32

Q. Note Les prochaines questions (48 à 56) vous demandent d'évaluer en % la proportion de votre temps affecté aux diverses activités de votre tâche au *second semestre* l'an dernier (du 1^{er} janvier au 31 mai 1969). Il faudrait vous soucier encore d'arriver à un total de 100% pour ce *second semestre*.

33 34

Q. 48 - Au *second semestre* l'an dernier, quelle proportion de votre temps avez-vous consacré à l'enseignement en classe ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

35 36

Q. 49 - à la préparation de vos cours ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

37 38

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 50 - à la correction d'examens et de travaux ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

39 40

Q. 51 - aux rencontres d'étudiants, à la direction de thèses, de mémoires et de travaux pratiques ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

41 42

Q. 52 - à un poste administratif (doyen, vice-doyen, secrétaire, etc.) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

43 44

Q. 53 - à des tâches de fonctionnement (comités de la faculté ou de l'université) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

45 46

Q. 54 - à la recherche commanditée ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

47 48

Q. 55 - à la recherche non commanditée ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

49 50

Q. 56 - aux services professionnels et publics (activités extérieures à l'université) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

51 52

Q. Note Il faudrait encore vous soucier d'arriver à un total de 100% pour la période d'été (du 1^{er} juin 1969 au 31 août 1969). Elle est analysée dans les questions de 57 à 65.

53 54

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 57 - Pendant la période d'été l'an dernier, quelle proportion de votre temps avez-vous consacré à l'enseignement en classe ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

55 56

Q. 58 - à la préparation de vos cours ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

57 58

Q. 59 - à la correction d'examens et de travaux ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

59 60

Q. 60 - aux rencontres d'étudiants, à la direction de thèses, de mémoires et de travaux pratiques ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

61 62

Q. 61 - à un poste administratif (doyen, vice-doyen, secrétaire, etc.) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

63 64

Q. 62 - à des tâches de fonctionnement (comités de la faculté ou de l'université) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

65 66

Q. 63 - à la recherche commanditée ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

67 68

Q. 64 - à la recherche non commanditée ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

69 70

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 65 - aux services professionnels et publics (activités extérieures à l'université) ?

01 - 0%	05 - entre 31 et 40%	09 - entre 71 et 80%
02 - entre 1 et 10%	06 - entre 41 et 50%	10 - entre 81 et 90%
03 - entre 11 et 20%	07 - entre 51 et 60%	11 - entre 91 et 100%
04 - entre 21 et 30%	08 - entre 61 et 70%	

71 72

Q. 66 - Durant l'année dernière, avez-vous pris des vacances ?

01 - aucune	04 - 3 semaines
02 - 1 semaine	05 - 4 semaines
03 - 2 semaines	06 - plus de 4 semaines

73 74

Q. 67 - Au premier semestre l'an dernier, combien de cours avez-vous donnés (cours magistraux et cours séminaires) ? Comptez comme cours différents les cours que vous répétez

01 - aucun	04 - 3 cours
02 - 1 cours	05 - plus de 3 cours
03 - 2 cours	

75 76

Q. Note Si vous ne donniez aucun cours au 1^{er} semestre, sautez à la question 92.

Si vous répétez un cours, vous répondez d'abord aux questions de 68 à 75 pour la première séance ; ensuite aux questions de 76 à 83 pour la seconde séance comme s'il s'agissait de cours différents.
Ne répondez aux questions de 68 à 94 que pour les cours donnés au premier semestre.

77 78

Q. 68 - Nom du premier cours au premier semestre (ne pas coder la réponse)

79 80

**ENQUÊTE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES PROFESSEURS
DE DROIT DU QUÉBEC ET DE LA FACULTÉ DE DROIT CIVIL
D'OTTAWA DURANT L'ANNÉE 1968-69 ***

DOSSIER

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

n° module :

0	3
---	---

(C/C)

7	8
---	---

Rapporter dans les cases appropriées le numéro
de la réponse choisie

Q. 69 - Nombre de crédits accordés à ce cours dans le programme officiel de la faculté (un crédit équivaut à 15 heures de cours) ?

- | | |
|----------------|----------------|
| 01 - 1 crédit | 04 - 4 crédits |
| 02 - 2 crédits | 05 - 5 crédits |
| 03 - 3 crédits | 06 - 6 crédits |

9	10

Q. 70 - Nombre de crédits dont vous aviez directement la charge dans ce cours ?

- | | |
|----------------|----------------|
| 01 - 1 crédit | 04 - 4 crédits |
| 02 - 2 crédits | 05 - 5 crédits |
| 03 - 3 crédits | 06 - 6 crédits |

11	12

Q. 71 - Méthodes pédagogiques que vous utilisiez pour donner ce cours ?

- 01 - exposé magistral (avec ou sans questions des étudiants)
02 - méthodes actives
03 - un mélange des deux

13	14

Q. 72 - Nombre d'étudiants inscrits à ce cours ?

- | | |
|-----------------|-------------------|
| 01 - de 1 à 10 | 04 - de 51 à 100 |
| 02 - de 11 à 30 | 05 - de 101 à 200 |
| 03 - de 31 à 50 | 06 - plus de 200 |

15	16

Q. 73 - A quel niveau donniez-vous ce cours ?

- 01 - au niveau gradué (maîtrise et doctorat)
02 - au niveau pré-gradué (licence et 4^e notariat)

17	18

Q. 74 - Depuis combien d'années enseigniez-vous ce cours ?

- 01 - c'était la 1^{re} année
02 - entre 2 et 5 ans
03 - plus de 5 ans

19	20

Q. 75 - Par rapport à l'ensemble des cours que vous donniez au 1^{er} semestre, quel était le pourcentage de votre temps affecté à ce cours (en classe, préparation et correction) ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - entre 1 et 10% | 04 - entre 31 et 40% | 07 - entre 61 et 70% |
| 02 - entre 11 et 20% | 05 - entre 41 et 50% | 08 - entre 71 et 80% |
| 03 - entre 21 et 30% | 06 - entre 51 et 60% | 09 - entre 81 et 90% |
| | | 10 - entre 91 et 100% |

21	22

Q. 76 - Nom du 2^e cours au 1^{er} semestre ?

Note : Si vous ne donniez qu'un cours au 1^{er} semestre, sautez à la question 92

23	24

* Centre de Traitement de l'information, université Laval, Sainte-Foy, Québec 10.

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 77 - Nombre de crédits accordés à ce cours dans le programme officiel de la faculté (1 crédit équivaut à 15 heures de cours) ?

01 - 1 crédit	04 - 4 crédits
02 - 2 crédits	05 - 5 crédits
03 - 3 crédits	06 - 6 crédits

25	26

Q. 78 - Nombre de crédits dont vous aviez directement la charge dans ce cours ?

01 - 1 crédit	04 - 4 crédits
02 - 2 crédits	05 - 5 crédits
03 - 3 crédits	06 - 6 crédits

27	28

Q. 79 - Méthodes pédagogiques que vous utilisiez pour donner ce cours ?

01 - exposé magistral (avec ou sans questions des étudiants)
02 - méthodes actives
03 - un mélange des deux

29	30

Q. 80 - Nombre d'étudiants inscrits à ce cours ?

01 - de 1 à 10	04 - de 51 à 100
02 - de 11 à 30	05 - de 101 à 200
03 - de 31 à 50	06 - plus de 200

31	32

Q. 81 - A quel niveau donniez-vous ce cours ?

01 - au niveau gradué (maîtrise et doctorat)
02 - au niveau pré-gradué (licence et 4 ^e notariat)

33	34

Q. 82 - Depuis combien d'années enseigniez-vous ce cours ?

01 - c'était la 1 ^{re} année
02 - entre 2 et 5 ans
03 - plus de 5 ans

35	36

Q. 83 - Par rapport à l'ensemble des cours que vous donniez au 1^{er} semestre, quel était le pourcentage de votre temps affecté à ce cours (en classe, préparation et correction) ?

01 - entre 1 et 10%	04 - entre 31 et 40%	07 - entre 61 et 70%
02 - entre 11 et 20%	05 - entre 41 et 50%	08 - entre 71 et 80%
03 - entre 21 et 30%	06 - entre 51 et 60%	09 - entre 81 et 90%
		10 - entre 91 et 100%

37	38

Q. 84 - Nom du 3^e cours au 1^{er} semestre (ne pas coder la réponse) ?

Note : Si vous ne donniez que deux cours au 1^{er} semestre, sautez à la question 92

39	40

Q. 85 - Nombre de crédits accordés à ce cours dans le programme officiel de la faculté (un crédit équivaut à 15 heures de cours) ?

01 - 1 crédit	04 - 4 crédits
02 - 2 crédits	05 - 5 crédits
03 - 3 crédits	06 - 6 crédits

41	42

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 86 - Nombre de crédits dont vous aviez directement la charge dans ce cours ?

- | | |
|----------------|----------------|
| 01 - 1 crédit | 04 - 4 crédits |
| 02 - 2 crédits | 05 - 5 crédits |
| 03 - 3 crédits | 06 - 6 crédits |

43	44

Q. 87 - Méthodes pédagogiques que vous utilisiez pour donner ce cours ?

- 01 - exposé magistral (avec ou sans questions des étudiants)
 02 - méthodes actives
 03 - un mélange des deux

45	46

Q. 88 - Nombre d'étudiants inscrits à ce cours ?

- | | |
|-----------------|-------------------|
| 01 - de 1 à 10 | 04 - de 51 à 100 |
| 02 - de 11 à 30 | 05 - de 101 à 200 |
| 03 - de 31 à 50 | 06 - plus de 200 |

47	48

Q. 89 - A quel niveau donniez-vous ce cours ?

- 01 - au niveau gradué (maîtrise et doctorat)
 02 - au niveau pré-gradué (licence et 4^e notariat)

49	50

Q. 90 - Depuis combien d'années enseigniez-vous ce cours ?

- 01 - c'était la 1^{re} année
 02 - entre 2 et 5 ans
 03 - plus de 5 ans

51	52

Q. 91 - Par rapport à l'ensemble des cours que vous donniez au 1^{er} semestre, quel était le pourcentage de votre temps affecté à ce cours (en classe, préparation et correction) ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - entre 1 et 10% | 04 - entre 31 et 40% | 07 - entre 61 et 70% |
| 02 - entre 11 et 20% | 05 - entre 41 et 50% | 08 - entre 71 et 80% |
| 03 - entre 21 et 30% | 06 - entre 51 et 60% | 09 - entre 81 et 90% |
| | | 10 - entre 91 et 100% |

53	54

Q. 92 - Au premier semestre l'an dernier, avez-vous dirigé des travaux pratiques ou des séminaires (à ne pas confondre avec les cours séminaires) ?

- 01 - oui
 02 - non

55	56

Q. 93 - Combien d'étudiants avez-vous dirigés lors de ces travaux pratiques ou séminaires ?

- | | | |
|---------------|-----------------|-----------------|
| 01 - aucun | 03 - de 6 à 10 | 06 - de 21 à 25 |
| 02 - de 1 à 5 | 04 - de 11 à 15 | 07 - 26 et plus |
| | 05 - de 16 à 20 | |

57	58

Q. 94 - Au second semestre l'an dernier, combien de cours avez-vous donnés (cours magistraux et cours séminaires) ? Comptez comme cours différents les cours que vous répétiez

- | | |
|--------------|----------------------|
| 01 - aucun | 04 - 3 cours |
| 02 - 1 cours | 05 - plus de 3 cours |
| 03 - 2 cours | |

59	60

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

- Q. Note** Si vous ne donniez aucun cours au 2^e semestre, sautez à la question 92.
Si vous répétiez un cours donné au 1^{er} semestre, vous le considérez comme cours différent et l'inscrivez au 2^e semestre au même titre que tout autre cours. 61 62
-
- Q. 95** - Nom du 1^{er} cours au 2^e semestre (ne pas coder la réponse) ? 63 64
-
- Q. 96** - Nombre de crédits accordés à ce cours dans le programme officiel de la faculté (un crédit équivalent à 15 heures de cours) ?
01 - 1 crédit 04 - 4 crédits
02 - 2 crédits 05 - 5 crédits
03 - 3 crédits 06 - 6 crédits 65 66
-
- Q. 97** - Nombre de crédits dont vous aviez directement la charge dans ce cours ?
01 - 1 crédit 04 - 4 crédits
02 - 2 crédits 05 - 5 crédits
03 - 3 crédits 06 - 6 crédits 67 68
-
- Q. 98** - Méthodes pédagogiques que vous utilisiez pour donner ce cours ?
01 - exposé magistral (avec ou sans questions des étudiants)
02 - méthodes actives
03 - un mélange des deux 69 70
-
- Q. 99** - Nombre d'étudiants inscrits à ce cours ?
01 - de 1 à 10 04 - de 51 à 100
02 - de 11 à 30 05 - de 101 à 200
03 - de 31 à 50 06 - plus de 200 71 72
-
- Q. 100** - A quel niveau donniez-vous ce cours ?
01 - au niveau gradué (maîtrise et doctorat)
02 - au niveau pré-gradué (licence et 4^e notariat) 73 74
-
- Q. 101** - Depuis combien d'années enseigniez-vous ce cours ?
01 - c'était la 1^{re} année
02 - entre 2 et 5 ans
03 - plus de 5 ans 75 76
-
- Q. 102** - Par rapport à l'ensemble des cours que vous donniez au 2^e semestre, quel était le pourcentage de votre temps affecté à ce cours (préparation en classe et correction) ?
01 - entre 1 et 10% 04 - entre 31 et 40% 07 - entre 61 et 70%
02 - entre 11 et 20% 05 - entre 41 et 50% 08 - entre 71 et 80%
03 - entre 21 et 30% 06 - entre 51 et 60% 09 - entre 81 et 90%
10 - entre 91 et 100% 77 78
-
- Q. 103** - Nom du 2^e cours au 2^e semestre ?
Note : Si vous ne donniez qu'un cours au 2^e semestre, sautez à la question 119. 79 80

**ENQUÊTE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES PROFESSEURS
DE DROIT DU QUÉBEC ET DE LA FACULTÉ DE DROIT CIVIL
D'OTTAWA DURANT L'ANNÉE 1968-69 ***

DOSSIER

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

n° module :

0	4
---	---

(C/C)

7	8
---	---

Rapporter dans les cases appropriées le numéro
de la réponse choisie

Q. 104 - Nombre de crédits accordés à ce cours dans le programme officiel de la faculté (un crédit équivaut à 15 heures de cours) ?

- | | |
|----------------|----------------|
| 01 - 1 crédit | 04 - 4 crédits |
| 02 - 2 crédits | 05 - 5 crédits |
| 03 - 3 crédits | 06 - 6 crédits |

--	--

9 10

Q. 105 - Nombre de crédits dont vous aviez directement la charge dans ce cours ?

- | | |
|----------------|----------------|
| 01 - 1 crédit | 04 - 4 crédits |
| 02 - 2 crédits | 05 - 5 crédits |
| 03 - 3 crédits | 06 - 6 crédits |

--	--

11 12

Q. 106 - Méthodes pédagogiques utilisées pour donner ce cours ?

- | |
|--|
| 01 - exposé magistral (avec ou sans questions des étudiants) |
| 02 - méthodes actives |
| 03 - un mélange des deux |

--	--

13 14

Q. 107 - Nombre d'étudiants inscrits à ce cours ?

- | | |
|-----------------|-------------------|
| 01 - de 1 à 10 | 04 - de 51 à 100 |
| 02 - de 11 à 30 | 05 - de 101 à 200 |
| 03 - de 31 à 50 | 06 - plus de 200 |

--	--

15 16

Q. 108 - A quel niveau donniez-vous ce cours ?

- | |
|---|
| 01 - au niveau gradué (maîtrise et doctorat) |
| 02 - au niveau pré-gradué (licence et notariat, 4 ^e année) |

--	--

17 18

Q. 109 - Depuis combien d'années donniez-vous ce cours ?

- | |
|---------------------------------------|
| 01 - c'était la 1 ^{re} année |
| 02 - entre 2 et 5 ans |
| 03 - plus de 5 ans |

--	--

19 20

Q. 110 - Par rapport à l'ensemble des cours que vous donniez au 2^e semestre, quel était le pourcentage de votre temps affecté à ce cours (préparation en classe et correction) ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - entre 1 et 10% | 04 - entre 31 et 40% | 07 - entre 61 et 70% |
| 02 - entre 11 et 20% | 05 - entre 41 et 50% | 08 - entre 71 et 80% |
| 03 - entre 21 et 30% | 06 - entre 51 et 60% | 09 - entre 81 et 90% |
| | | 10 - entre 91 et 100% |

--	--

21 22

Q. 111 - Nom du 3^e cours au 2^e semestre ?

Note : Si vous ne donniez que deux cours au 2^e semestre, sautez à la question 119.

--	--

23 24

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 112 - Nombre de crédits accordés à ce cours dans le programme officiel de la faculté (un crédit équivaut à 15 heures de cours) ?

01 - 1 crédit	04 - 4 crédits
02 - 2 crédits	05 - 5 crédits
03 - 3 crédits	06 - 6 crédits

25	26

Q. 113 - Nombre de crédits dont vous aviez directement la charge dans ce cours ?

01 - 1 crédit	04 - 4 crédits
02 - 2 crédits	05 - 5 crédits
03 - 3 crédits	06 - 6 crédits

27	28

Q. 114 - Méthodes pédagogiques que vous utilisiez pour donner ce cours ?

01 - exposé magistral (avec ou sans questions des étudiants)
02 - méthodes actives
03 - un mélange des deux

29	30

Q. 115 - Nombre d'étudiants inscrits à ce cours ?

01 - de 1 à 10	04 - de 51 à 100
02 - de 11 à 30	05 - de 101 à 200
03 - de 31 à 50	06 - plus de 200

31	32

Q. 116 - A quel niveau donniez-vous ce cours ?

01 - au niveau gradué (maîtrise et doctorat)
02 - au niveau pré-gradué (licence et 4 ^e notariat)

33	34

Q. 117 - Depuis combien d'années donniez-vous ce cours ?

01 - c'était la 1 ^{re} année
02 - entre 2 et 5 ans
03 - plus de 5 ans

35	36

Q. 118 - Par rapport à l'ensemble des cours que vous donniez au 2^e semestre, quel était le pourcentage de votre temps affecté à ce cours (en classe, préparation et correction) ?

01 - entre 1 et 10%	04 - entre 31 et 40%	07 - entre 61 et 70%
02 - entre 11 et 20%	05 - entre 41 et 50%	08 - entre 71 et 80%
03 - entre 21 et 30%	06 - entre 51 et 60%	09 - entre 81 et 90%
		10 - entre 91 et 100%

37	38

Q. 119 - Au second semestre l'an dernier, avez-vous dirigé des travaux pratiques ou des séminaires (à ne pas confondre avec le cours séminaire) ?

01 - oui
02 - non

39	40

Q. 120 - Combien d'étudiants avez-vous dirigés lors de ces travaux pratiques ou séminaires ?

01 - aucun	03 - de 6 à 10	06 - de 21 à 25
02 - de 1 à 5	04 - de 11 à 15	07 - 26 et plus
	05 - de 16 à 20	

41	42

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 121 - Accepteriez-vous que vos cours soient évalués :

- 01 - par des représentants de la faculté ?
02 - par des spécialistes en psycho-pédagogie ?
03 - par les étudiants ?
04 - par deux ou trois des groupes précédents ?
05 - par aucun des groupes précédents ?

43	44

Q. 122 - Croyez-vous qu'un professeur au début de sa carrière :

- 01 - devrait enseigner pendant quelques années des cours connexes mais différents avant de se spécialiser ?
02 - devrait se spécialiser dès le début dans un secteur très particulier du droit ?

45	46

Q. 123 - Vous êtes-vous spécialisé dès le début de votre carrière dans un secteur très particulier du droit ?

- 01 - oui
02 - non

47	48

Q. 124 - L'an dernier, votre charge d'enseignement était-elle :

- 01 - trop lourde ?
02 - normale ?
03 - insuffisante ?

49	50

Q. 125 - Si vous le comparez au cours magistral, croyez-vous que le cours utilisant des méthodes actives exige du professeur :

- 01 - plus de travail ?
02 - autant de travail ?
03 - moins de travail ?

51	52

Q. 126 - Avez-vous déjà enseigné au niveau gradué (maîtrise et doctorat) ?

- 01 - oui
02 - non

53	54

Q. 127 - Selon vous, est-il plus exigeant d'enseigner au niveau de la maîtrise et du doctorat qu'au niveau de la licence ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

55	56

Q. 128 - De combien de comités de votre faculté ou de l'université faisiez-vous partie l'an dernier ?

- | | |
|----------------|----------------|
| 01 - aucun | 04 - 3 comités |
| 02 - 1 comité | 05 - 4 comités |
| 03 - 2 comités | 06 - 5 et plus |

57	58

Q. 129 - Nom d'un des principaux comités dont vous faisiez partie ? (ne pas coder la réponse)

Note : Si vous ne faisiez partie d'aucun comité, sautez à la question 137.

59	60

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 130 - Quelle était la fréquence de réunion de ce comité ?

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 01 - plus d'une fois par semaine | 04 - 1 fois par 3 semaines |
| 02 - 1 fois par semaine | 05 - 1 fois par mois |
| 03 - 1 fois par 15 jours | 06 - moins d'une fois par mois |

--	--

61 62

Q. 131 - Avez-vous assisté :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| 01 - à toutes les réunions | 03 - à peu de réunions |
| 02 - à la plupart des réunions | 04 - à aucune réunion |

--	--

63 64

Q. 132 - Etiez-vous chargé d'une responsabilité particulière (président, secrétaire, trésorier, etc.) à l'intérieur de ce comité ?

- | | |
|----------|----------|
| 01 - oui | 02 - non |
|----------|----------|

--	--

65 66

Q. 133 - Nom d'un second comité dont vous faisiez partie l'an dernier ? (ne pas coder la réponse)

Note : Si vous ne faisiez partie d'aucun comité, sautez à la question 137.

--	--

67 68

Q. 134 - Quelle était la fréquence de réunion de ce comité ?

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 01 - plus d'une fois par semaine | 04 - 1 fois par 3 semaines |
| 02 - 1 fois par semaine | 05 - 1 fois par mois |
| 03 - 1 fois par 15 jours | 06 - moins d'une fois par mois |

--	--

69 70

Q. 135 - Avez-vous assisté :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| 01 - à toutes les réunions ? | 03 - à peu de réunions ? |
| 02 - à la plupart des réunions ? | 04 - à aucune réunion ? |

--	--

71 72

Q. 136 - Etiez-vous chargé d'une responsabilité particulière (président, secrétaire, trésorier, etc.) à l'intérieur de ce comité ?

- | |
|----------|
| 01 - oui |
| 02 - non |

--	--

73 74

Q. 137 - Croyez-vous que les tâches d'administration et de fonctionnement ont accaparé une trop grande partie de votre temps l'an dernier ?

- | | |
|----------|---------------------|
| 01 - oui | 03 - je ne sais pas |
| 02 - non | |

--	--

75 76

Q. 138 - Pensez-vous qu'une bonne partie du travail d'administration et de fonctionnement de la faculté pourrait être réalisée par des administrateurs professionnels à temps plein ?

- | |
|---------------------|
| 01 - oui |
| 02 - non |
| 03 - je ne sais pas |

--	--

77 78

Q. 139 - Pensez-vous qu'une bonne partie de votre travail d'administration et de fonctionnement pourrait être réalisée par des administrateurs professionnels à temps plein ?

- | | |
|----------|---------------------|
| 01 - oui | 03 - je ne sais pas |
| 02 - non | |

--	--

79 80

**ENQUÊTE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES PROFESSEURS
DE DROIT DU QUÉBEC ET DE LA FACULTÉ DE DROIT CIVIL
D'OTTAWA DURANT L'ANNÉE 1968-69 ***

DOSSIER

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

n° module :

0	5
---	---

(C/C)

7	8
---	---

Rapporter dans les cases appropriées le numéro
de la réponse choisie

Q. 140 - A combien de projets de recherche avez-vous participé l'an dernier ?

- 01 - aucun 03 - 2 projets 05 - 4 projets
02 - 1 projet 04 - 3 projets 06 - 5 et plus

Note : Si vous n'avez participé à aucun projet de recherche, sautez à la question 149.

9	10

Q. 141 - 1^{er} Projet : secteur de recherche

Note : Sans donner le titre exact, précisez le plus possible.

11	12

Q. 142 - Ce projet était-il commandité ?

- 01 - oui
02 - non

13	14

Q. 143 - 2^e Projet : secteur de recherche

Note : Précisez le plus possible.

Si vous n'avez participé qu'à un projet, sautez à la question 149.

15	16

Q. 144 - Ce projet était-il commandité ?

- 01 - oui
02 - non

17	18

Q. 145 - 3^e Projet : secteur de recherche

Note : Précisez le plus possible.

Si vous n'avez participé qu'à 2 projets, sautez à la question 149.

19	20

Q. 146 - Ce projet était-il commandité ?

- 01 - oui
02 - non

21	22

Q. 147 - 4^e Projet : secteur de recherche

Note : Précisez le plus possible.

Si vous n'avez participé qu'à 3 projets, sautez à la question 149.

23	24

Q. 148 - Ce projet était-il commandité ?

- 01 - oui
02 - non

25	26

Q. 149 - L'an dernier, avez-vous été salarié à temps partiel par un gouvernement, une entreprise privée ou tout autre organisme ?

- 01 - oui 02 - non

27	28

* Centre de Traitement de l'information, université Laval, Sainte-Foy, Québec 10.

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 150 - L'an dernier, avez-vous rédigé des opinions juridiques pour le gouvernement, une entreprise privée ou un organisme quelconque ?

01 - aucune	04 - 5 ou 6
02 - 1 ou 2	05 - 7 ou 8
03 - 3 ou 4	06 - 9 et plus

29	30

Q. 151 - L'an dernier, avez-vous rédigé des opinions juridiques pour un confrère de la pratique ?

01 - aucune	04 - 5 ou 6
02 - 1 ou 2	05 - 7 ou 8
03 - 3 ou 4	06 - 9 et plus

31	32

Q. 152 - Disposiez-vous de suffisamment de temps pour la recherche et la réflexion personnelle l'an dernier ?

01 - oui
02 - non

33	34

Q. 153 - En 1968-69, avez-vous fait de la pratique privée à temps partiel ?

01 - oui
02 - non

35	36

Q. 154 - L'an dernier, avez-vous donné des cours dans une autre faculté ou une autre université ?

01 - aucun	03 - 2 cours
02 - 1 cours	04 - 3 cours et plus

37	38

Q. 155 - L'an dernier, avez-vous fait des arbitrages ?

01 - aucun	04 - 5 ou 6
02 - 1 ou 2	05 - 7 ou 8
03 - 3 ou 4	06 - 9 et plus

39	40

Q. 156 - L'an dernier, avez-vous donné des conférences publiques sur un sujet juridique ?

01 - aucune	04 - 3 conférences
02 - 1 conférence	05 - 4 conférences
03 - 2 conférences	06 - 5 et plus

41	42

Q. 157 - L'an dernier, avez-vous exercé des responsabilités (autres qu'un service occasionnel) au Barreau ou à la Chambre des notaires ?

01 - oui
02 - non

43	44

Q. 158 - Que pensez-vous de l'attitude de votre faculté face aux activités professionnelles et publiques des professeurs, à l'extérieur de l'université ?

01 - elle est trop large
02 - elle est satisfaisante
03 - elle est trop stricte

45	46

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 159 - Quel était votre traitement comme professeur d'université au 1^{er} janvier 1969 ?

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 01 - moins de \$7,000 | 06 - entre \$11,001 et \$12,000 | 11 - entre \$16,001 et \$17,000 |
| 02 - entre \$ 7,001 et \$ 8,000 | 07 - entre \$12,001 et \$13,000 | 12 - entre \$17,001 et \$18,000 |
| 03 - entre \$ 8,001 et \$ 9,000 | 08 - entre \$13,001 et \$14,000 | 13 - entre \$18,001 et \$19,000 |
| 04 - entre \$ 9,001 et \$10,000 | 09 - entre \$14,001 et \$15,000 | 14 - entre \$19,001 et \$20,000 |
| 05 - entre \$10,001 et \$11,000 | 10 - entre \$15,001 et \$16,000 | 15 - plus de \$20,000 |

47 48

Q. 160 - Quelle proportion de votre revenu total pour l'année 1968-69 ce salaire représentait-il ?

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 01 - entre 1 et 10% | 05 - entre 41 et 50% | 08 - entre 71 et 80% |
| 02 - entre 11 et 20% | 06 - entre 51 et 60% | 09 - entre 81 et 90% |
| 03 - entre 21 et 30% | 07 - entre 61 et 70% | 10 - entre 91 et 100% |
| 04 - entre 31 et 40% | | |

49 50

Q. 161 - Etes-vous satisfait du traitement que vous receviez comme professeur d'université ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

51 52

Q. 162 - Croyez-vous que les professeurs de droit devraient recevoir un traitement spécial par rapport aux autres professeurs d'université ?

- 01 - oui
02 - non
03 - je ne sais pas

53 54

Q. 163 - L'an dernier, avez-vous eu des offres de quitter l'université et aller travailler ailleurs ?

- 01 - non
02 - 1 offre
03 - 2 offres
04 - 3 et plus

55 56

Q. Note : Si vous n'avez eu aucune offre, vous avez terminé le questionnaire.

Nous vous remercions beaucoup de votre collaboration.

57 58

Q. 164 - 1^{re} offre : on vous offrait d'aller travailler :

- 01 - dans la pratique privée ?
02 - dans une autre université ?
03 - dans le fonctionnarisme ?

59 60

Q. 165 - Cette offre était-elle supérieure au traitement que vous receviez comme professeur d'université ?

- 01 - oui
02 - non

61 62

Rapporter dans les cases appropriées le numéro de la réponse choisie

Q. 166 - De combien était-elle supérieure à votre traitement ?

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 01 - nil | 04 - entre \$3,001 et \$5,000 |
| 02 - moins de \$1,000 | 05 - entre \$5,001 et \$7,000 |
| 03 - entre \$1,001 et \$3,000 | 06 - entre \$7,001 et \$9,000 |
| | 07 - \$9,001 et plus |

63	64

Q. 167 - Avez-vous accepté cette offre ?

- 01 - oui (précisez pourquoi)
02 - non (précisez pourquoi)

65	66

Q. Note Si vous n'avez eu qu'une offre, vous avez terminé le questionnaire.

67	68

Nous vous remercions beaucoup de votre collaboration.

Q. 168 - 2^e offre : on vous offrait d'aller travailler :

- 01 - dans la pratique privée ?
02 - dans une autre université ?
03 - dans le fonctionnarisme ?

69	70

Q. 169 - Cette offre était-elle supérieure au traitement que vous receviez comme professeur d'université ?

- 01 - oui
02 - non

71	72

Q. 170 - De combien était-elle supérieure au traitement que vous receviez comme professeur d'université ?

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 01 - nil | 04 - entre \$3,001 et \$5,000 | 06 - entre \$7,001 et \$9,000 |
| 02 - moins de \$1,000 | | |
| 03 - entre \$1,001 et \$3,000 | 05 - entre \$5,001 et \$7,000 | 07 - \$9,001 et plus |

73	74

Q. 171 - Avez-vous accepté cette offre ?

- 01 - oui (précisez pourquoi)
02 - non (précisez pourquoi)

75	76

Q.

77	78

Nous vous remercions beaucoup de votre collaboration.

Q.

79	80